



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Siège social : 1 rue Dr Yves Louvigné – 35000 RENNES

Avril 2012

N°58

Directeur de publication
Bernard DECONCHE

Cotisations / dons : à l'adresse du trésorier, merci d'utiliser le formulaire de dernière page.

Sereins, forts de notre droit, nous réclamons la justice

Notre Assemblée Générale de SÉVRIER (74) pourrait se résumer ainsi : En effet, le cadre était magnifique et le soleil au rendez-vous. En effet, nous étions heureux de nous retrouver nombreuses et nombreux, délégué(e)s de toutes les régions de France. En effet, nous pouvions nous féliciter de quelques résultats obtenus qui nous confortent dans notre bon droit et notre détermination.

Mais maintenant, pied à pied, nous continuons de nous battre. Trop de nos trimestres passés dans l'Institution manquent encore à l'appel pour notre retraite que nous voulons complète !

Les avocats de nos adversaires veulent encore trop nous balader dans des circonvolutions de langage qui nous feraient prendre des vessies pour des lanternes.

Le sérieux et l'analyse des conclusions que nous présentons devant les juges devraient cependant et à terme, faire entendre raison à une Institution qui, bien qu'elle ne se prétende pas sourde, voudrait faire croire qu'elle a raison de nous spolier. Notre retraite de base suffit-elle pour nous permettre de vivre de façon décente et ne doit-elle pas, dans l'urgence, être revalorisée ?

Sommaire

Editorial : Sereins, ...	1
Tableau de bord	2
AG : Compte Rendu	3
Impressions d'AG	13
Les Finances	15
Les Ateliers	17
L'Apsecc	23
Les Commissions	25
Laïcité	28
Ils nous ont quittés	29

Les Institutions ne doivent-elles pas, enfin, se conduire de façon responsable et mettre la main à la poche pour alimenter de façon équitable notre Caisse de Retraite alors qu'elles continuent de se faire exonérer de cotisations, que d'aucuns ont l'obligation de souscrire ? Savons-nous suffisamment que la Cavimac, de ce fait, est largement déficitaire et que l'argent public abonde alors autant que de besoin ?

Le complément de retraite que nous demandons, ne doit-il pas lui aussi voir enfin le jour ? Les évêques de France, plus soucieux d'économies que de justice, ont cru bon de supprimer, pour un grand nombre d'entre nous, l'embryon de complément de retraite qu'était l'USM2. N'est-ce pas là une inqualifiable régression de leur part en comparaison de la vision éclairée et objective de leurs prédécesseurs ?

Pour nous toutes et tous, Anciennes et Anciens Membres des Cultes et des Congrégations et membres des Communautés Nouvelles, la Justice doit passer avant la Charité !

Pour sortir de notre précarité, nous demandons l'assurance d'une retraite complète à laquelle nous avons droit et nous dénonçons l'aide sous condition de ressources qui fait de nous des assistés.

Pour l'obtenir, devons-nous, là encore, aller devant la Justice de la République ?

Notre Assemblée Générale s'est prononcée clairement, soyez en sûrs, chères adhérentes et adhérents et vous toutes et tous qui soutenez notre combat.

Là encore nous n'hésiterons pas !

Bernard DECONCHE
Président

Tableau de bord de l'adhérent APRC (mise à jour au 1^{er} avril 2012)

Les valeurs sont celles qui sont connues à la date de mise à jour du tableau. Les changements de valeur ont lieu pour les pensions et ACR au 1^{er} avril. Le SMIC au 1^{er} janvier. L'USM2 à fin avril avec effet pour l'année civile.

Les chiffres de référence			
SMIC mensuel brut (valeur au 1 ^{er} janvier 2012) ; base 151,67 heures/mois		1 398,37 €	
SMIC mensuel net du régime général		1098,28 € ⁽¹⁾	
85 % du SMIC mensuel net.		933,54 €	
Minimum contributif non majoré, pensions liquidées après le 1 ^{er} février 2010		620,92 €	
Pension CAVIMAC dite « maximum », pour les trimestres antérieurs à 1979		377,92 € ⁽²⁾	
Vos droits			
Dispositif	Bénéficiaires	Montant mensuel	Organisme gestionnaire
L'ACR Cavimac <i>Si résidence en France...</i> ⁽³⁾	- Tous les AMC pensionnés ne disposant pas d'un minimum de ressources fixé par la caisse	Minimum de ressources garanti : Personne seule (mensuel) 933,54 € Couple : 1 517,00 € Suppl. par enfant à charge : 310,87 €	Cavimac
L'USM1 : réservée aux diocésains qui l'avaient obtenue avant 2009 sans possibilité de nouveaux bénéficiaires.		Nous ignorons s'il existe encore des bénéficiaires de cette allocation qui a précédé l'USM2.	L'Union Saint Martin
USM2			
A compter du 1 ^{er} janvier 2012, cette allocation est mise sous condition de ressources par la CEF ⁽⁴⁾ .			
L'USM2 dite « totalité »	- Les AMC diocésains de plus de 75 ans, sous condition de ressources.	3,50 € multiplié par le nombre de trimestres validés par la Cavimac (la valeur trimestrielle est : 10,50 €)	L'Union Saint Martin
L'USM2 dite « partage »	- Les AMC diocésains de 65 à 75 ans, sous condition de ressources.	2,00 € multiplié par le nombre de trimestres validés par la Cavimac (la valeur trimestrielle est : 6,00 €)	L'Union Saint Martin
Les aides			
Aides... pour quoi faire ?	Aides... pour qui ?	De quel montant ?	À qui s'adresser ?
- Aménagement de locaux ; - Études des enfants ; - Investissement urgent et indispensable ⁽⁵⁾ ; - etc.	Les aides sont versées par les caisses de retraites à leurs ressortissants exclusivement. Mais d'autres organismes peuvent vous aider, dont la Corref et le Pélican	Leur montant varie en fonction de la demande et des disponibilités de l'organisme (fonds sociaux)	- Caisse de retraite de base (CRAM, MSA) - Corref - Cavimac - Union Saint Martin - Le Pélican ⁽⁶⁾
Les adresses			
• La Cavimac :	« Le Tryalis » 9 rue de Rosny	93100 Montreuil-sous-bois	
• La Corref	10, rue Jean-Bart	75006 Paris	
• Le Pélican :	24, rue Saint Roch	75001 Paris	
• L'Union Saint Martin :	3, rue Duguay-Trouin	75006 Paris	

1) Le taux des cotisations sociales sur le SMIC brut qui permet d'obtenir le SMIC net est celui retenu par l'INSEE.

2) Le calcul de la pension Cavimac est complexe, allez sur le site de la Cavimac :

http://www.cavimac.fr/assures_la_pension_de_retraite_de_base_quel_montant.html

3) Le site de la Cavimac est en reconstruction. Il ne permet pas pour l'instant d'accéder, comme par le passé, au montant de l'ACR pour personne seule, pour couple, ni au supplément pour enfant à charge. Pour personne seule, son montant devrait normalement être ajusté au niveau de 85 % du Smic net au 01/04/2012, soit 933,54 €.

4) Sur les origines et le contexte de cette mesure on se reportera au Bulletin 56 (page 3 et article de Jean Droillard en page 8).

5) Les critères d'urgence et de nécessité sont très subjectifs. Ne pas présumer de leur évaluation par l'organisme gestionnaire ! Posez vos questions sur notre forum : www.aprc.asso.fr/npds/forum

6) L'objectif du Pélican est d'aider les diocésains et les ex-diocésains, mais pas les ex-congréganistes. Toutefois l'association accepte d'aider les enfants de ces derniers (études) si les parents apportent la preuve de la précarité de leur situation.

Assemblée générale de Mars 2012 à Annecy (Exercice 2011)

En marge de l'Assemblée générale, le conseil d'administration s'est réuni le vendredi 9 mars à 17 h 30 pour les derniers préparatifs et pour peaufiner, à partir des 21 orientations remontées des régions, les 5 ou 6 à présenter le dimanche matin. Le travail s'est poursuivi en soirée pour aboutir aux propositions que vous trouverez plus loin dans ce compte-rendu.

Le samedi matin, les participants se sont réunis en ateliers pour faire le point sur les questions juridiques, la place des femmes dans l'association, le site Internet et la recherche de nouvelles et nouveaux adhérents. Ils seront invités à s'exprimer dans la deuxième partie de l'après-midi pour enrichir les débats et préparer la discussion sur les orientations.

Accueil : Samedi 10 mars.

François MONBEIG-ANDRIEU accueille les 77 participants qui représentent 476 adhérents. Il exprime sa joie de les accueillir dans une région magnifique et dans un cadre enchanteur.

Il remercie l'équipe de Haute - Savoie qui a organisé le séjour avec beaucoup de minutie ce qui facilite la tenue de cette assemblée générale 2012.

Les copains de Haute - Savoie nous font découvrir leur région au moyen d'un diaporama accompagné du chant «Etoile des neiges ».

François donne les renseignements pratiques concernant les votes des rapports d'activité et des finances et de l'élection des nouveaux candidats au CA. Puis il donne la parole à Bernard Deconche, le président de l'association.

Bernard DECONCHE remercie toutes et tous les participants de l'AG d'Annecy. Il dit sa joie de participer à cette rencontre de partage et d'approfondissement de notre stratégie, convaincu que nous devons faire avancer nos revendications et permettre à tous les AMC d'avoir une retraite correcte.

Avant de présenter le rapport d'activité qui se trouve dans le bulletin n° 57, le président signale l'absence du vice président, Bernard GRASSI qui vient d'être opéré d'une hanche et entame sa rééducation. « Même absent, il est parmi nous! En votre nom et avec vous, je lui souhaite un prompt rétablissement ».

Première séance. 10 mars de 14 h30 à 17 h

Rapport d'activité

Bernard DECONCHE enchaîne alors sa présentation du rapport d'activité. Les AMC, dit-il, viennent de vivre un grave accident de transport en commun provoqué par les Évêques de France qui se sont permis de changer le code de la route en réformant le complément de retraite qu'ils attribuaient aux ex- diocésains (USM2), pour en faire une allocation sous conditions prenant en compte les ressources des conjoints. Nous sommes tous révoltés et indignés devant ce revirement des Évêques qui nous spolient une fois de plus.

Pour cette raison, et au vu des derniers événements survenus, le rapport d'activité est déjà un document d'archives.

- Le 20 janvier, la cour de cassation a statué en faveur de 5 des 6 dossiers.
- Suite à la décision de la Cour de Cassation, une enquête a été lancée auprès des adhérents de l'APRC pour recenser les trimestres non pris en compte par la Cavimac dans le calcul des retraites et qui pourraient servir d'argument pour une négociation avec celle-ci. Le résultat est très important. Thérèse Giquel qui coordonne cette initiative a reçu plus de 400 réponses dont l'exploitation n'est pas encore totalement finalisée mais aux chiffres éloquents.

Nous allons maintenant prendre contact avec la Cavimac pour négocier un possible règlement global de la question des trimestres. La question sera d'abord étudiée avec un avocat qui prendrait en charge nos intérêts. Cette négociation est d'autant plus importante qu'elle se déroulera au moment où se met en place un nouveau CA de la Cavimac et, peut-être, un nouveau président.

Pour accélérer le processus, l'APRC a écrit au ministère pour demander l'abrogation du règlement intérieur de la Cavimac (décision du Conseil d'État).

Bernard Deconche aborde alors la question de l'USM2. Il reconnaît que ce qui est écrit à ce propos dans le rapport, anticipe les orientations 2012. Les ex-diocésains, dit-il, se sont mobilisés et ont écrit des lettres argumentées et indignées à Monseigneur DELANOY et à chaque évêque concerné. Mais, dit-il, les réponses faites par les évêques sont d'une lâcheté innommable; chaque évêque a fait un copier-coller en reprenant la réponse de la CEF et de la Corref. Il souligne l'importance de la réaction des épouses d'ex-diocésains. Elles ont préparé une proposition de lettre qui mériterait d'être prise en compte en 2012.

Dans ce contexte, plusieurs précisions doivent encore être apportées à l'assemblée : il s'agit de faire la distinction entre retraite complémentaire ou complément de retraite à étendre à tous les AMC ! Il nous faut également réfléchir avec des avocats à une éventuelle procédure judiciaire. Nous nous retrouvons dans une situation analogue à celle qui était la nôtre lorsque l'AG a décidé d'engager des procédures judiciaires pour les trimestres non comptabilisés. L'APRC a eu le courage d'y aller et les résultats sont là.

D'ailleurs, nos actions et réactions portent leurs fruits puisque, durant l'année 2011, 25 adhérents ont rejoint l'APRC et que ces trois premiers mois de 2012 nous enregistrons déjà 13 adhésions.

Puis le Président aborde le renouvellement de nos représentants au CA de la Cavimac. Le CA de l'APRC a désigné trois AMC¹ : Catherina IMBAULT-HOLLAND, Jean DOUSSAL et Joseph AUVINET. Leur candidature a été présentée au ministère fin janvier. Durant le mandat qui s'achève, des désaccords s'étaient manifestés entre nos deux délégués titulaires. Pour éviter cela et permettre au CA de l'APRC de prendre position et de tenir informés les adhérents, le président propose la création d'une commission Cavimac constituée au moins des trois délégués et de deux membres du CA, Eliane CARIO et Christiane PAURD.

Vous connaissez tous l'article 51 de la Loi de Programmation de la Sécurité Sociale qui permet de racheter les trimestres de séminaire ou de noviciat. Avertis par un article paru dans la Croix de Paris, nos spécialistes ont réagi très vite en composant un dossier qui dénonçait une grave atteinte à la laïcité et l'utopie d'un rachat financièrement impossible. Malgré l'opposition du Sénat, la loi a été votée. Mais des parlementaires ont défendu notre cause et sont prêts à faire abroger cet article. De toute façon, nous devons profiter de cette AG pour discuter avec les juristes et pour relayer l'information aux régions.

La commission médias a vu le jour. Mais elle demeure trop peu nombreuse. Elle a actualisé le dossier de presse et a favorisé la publication d'articles de presse. Les premiers pas de cette commission doivent nous inviter à faire connaître le combat de l'APRC.

Les trois commissions (médias, juridique, négociations) sont des outils indispensables pour atteindre nos objectifs et les buts que nous nous sommes fixés. Il est donc important que l'AG confirme leur existence en demandant qu'au moins un membre du CA en fasse partie pour faciliter la communication et les échanges entre elles.

Débat

Cette présentation du rapport d'activité est suivie d'un débat.

Michel, un représentant de la région Aquitaine, estime que le texte mélange rapport d'activité et orientations. Nous aurions aimé avoir un résumé des activités de toute l'année et une présentation de la vie de l'association (le nombre d'adhérents...).

Alain GAUTHIER répond : « J'ai préparé des éléments de réponse que j'ai évoqués en atelier ce matin. L'important c'est que le CA soit capable de nous proposer des orientations. Il ne nous les impose pas. »

Maurice HUMBERT poursuit : « On connaît la complexité des problèmes. Le CA propose des axes; nous votons pour dire : « vous avez bien travaillé ! ».

Michel NEBOUT (Lyon). « Maintenant sur quoi votons-nous ? Gardons-nous les orientations pour demain ?

Catherina HOLLAND répond : « Le rapport d'activité n'est peut-être pas orthodoxe; ce n'est pas gênant car on sent tout le travail des commissions et du CA, alors chapeau ! »

Bernard DECONCHE précise alors que l'an passé on lui a reproché d'avoir fait un rapport trop lénifiant. Cette année, il a cherché à articuler le travail effectué en 2011 en ouvrant sur l'avenir. « J'ai besoin de savoir », dit-il, « si vous êtes d'accord que le CA et les commissions travaillent de cette façon. Nous sommes obligés d'avoir une cohésion. Il est indispensable de rassembler toutes nos compétences juridiques ou autres.

François MONBEIG propose alors que l'on se prononce sur le fond du rapport d'activité et non sur la forme. Les orientations qui se trouvent dans ce rapport seront discutées et votées demain.

Henri DEMANGEAU demande à ce que le vote s'effectue à bulletin secret, vote qui se déroulera pendant la pause.

Avant le vote, Bernard DECONCHE précise qu'il a fallu faire face à de nombreuses difficultés relationnelles entre de fortes personnalités. Ces difficultés n'ont pas toujours permis de travailler en confiance entre nous. Le travail croisé des commissions devrait permettre de faire disparaître tant soit peu ces antagonismes.

Vote

En voici les résultats : 476 votants

- 400 pour
- 28 contre
- 48 abstentions

Le rapport d'activité est adopté à une très large majorité

¹ NDLR Postérieurement à l'AG, la Cavimac informera l'APRC que les AMC auraient désormais deux titulaires et deux suppléants, Paul CHIRAT a accepté de venir compléter l'équipe.

Rapport financier

Présentation

Henri GRESSIER, trésorier, présente alors le bilan, précisant que la comptabilité sert d'indicateur.

« Le bilan est une photo des finances à la date du 31 décembre 2011; c'est un panorama figé. Le compte de résultat fait l'historique des recettes et des dépenses.

Nous constatons que nous avons de la réserve sous le coude. Et pourtant, les résultats sont moins importants que l'an passé en raison du poids du juridique.

En recette, nous avons 30.000 Euros de cotisations et 30.000 Euros de dons pour le juridique. »

Débat

Henri DEMANGEAU se réjouit de se trouver en présence d'un bilan qui permet de savoir où on en est.

Jeanne LUBIN regrette de ne pas voir apparaître ce bilan dans le bulletin consacré à la préparation de l'AG.

Henri GRESSIER lui répond que les bilans ne peuvent pas se faire très tôt car des pièces 2011 arrivent vers la fin du mois de janvier. Il faut alors l'aval du commissaire aux comptes pour publier le rapport.

François MONBEIG propose que le rapport du vérificateur soit lu. En voici quelques extraits :

« La vérification des comptes de l'année 2011 a été effectuée par Annick GAUTIER, le jeudi 26 janvier 2012 en présence de Thérèse GIQUEL et Henri GRESSIER...

Le pointage s'est effectué par contrôle entre la balance globale et les divers extraits de comptes de banque postale, la société générale, du livret A et du compte sur livret de la Société générale...

Il n'y a eu aucun problème et les soldes concordent au 31 décembre 2011...

Je donne donc mon approbation à la présentation de la comptabilité et pense pouvoir assurer la véracité des comptes de l'APRC ».

Vote

Personne ne s'opposant à un vote à main levée, il a eu lieu sur le champ:

En voici les résultats : Votants : 476

- Contre : 0
- Abstentions : 23
- Pour : 453.

Le rapport financier est adopté à une très large majorité.

Candidatures au CA

Présentation des candidats

Trois candidatures sont arrivées avant l'AG: Thérèse GIQUEL sollicite un nouveau mandat après trois ans passés au sein du CA, Hubert PANNEAU et Gonzague BOUCHE se présentent pour un premier mandat.

Thérèse GIQUEL présente son itinéraire. Entrée en communauté à 20 ans, elle exerce un travail de secrétaire comptable à l'extérieur et prend sa retraite à 63 ans. Éluë au CA à Bordeaux en 2009, elle est depuis deux ans déléguée du CA auprès de la commission juridique. Elle nous dit : « Je pense encore être capable de rendre service à l'association qui vit des moments difficiles. Je pense également que j'ai acquis une certaine connaissance des dossiers à gérer par le CA et qu'une continuité dans le travail est importante pour une association ».

Hubert PANNEAU a reçu un coup de téléphone de Bernard GRASSI qui lui rappelait qu'il avait évoqué la possibilité de rejoindre le CA. « J'ai trouvé plein d'excuses pour me défilier... mais j'ai fini par accepter d'y réfléchir. J'ai quitté le ministère en 1998 mais j'étais déjà adhérent à l'Apsecc depuis sa fondation et plus ou moins responsable du comité régional des pays de Loire. Déjà à cette époque, j'avais deux convictions : informer les confrères sur notre véritable situation

financière et faire le forcing auprès des Évêques pour qu'ils interviennent auprès du législateur. Aujourd'hui à l'APRC, je retrouve les mêmes convictions... Voilà donc mon projet de candidature ».

Gonzague BOUCHE n'était pas présent à l'AG et avait demandé à Christian QUINTIN de lire sa lettre de candidature.

« Originaire de Tourcoing, j'ai connu l'APRC par un membre de l'association... C'était en 2008, date où la Cavimac a commencé à m'attribuer mensuellement 32 Euros pour 16 trimestres reconnus malgré 40 trimestres déclarés et vécus dans une confrérie... A partir de 1966, j'ai été membre d'une pieuse communauté qui a évolué en confrérie sectaire... Depuis 1978, j'ai été successivement marchand de légumes, pompiste à Paris, chauffeur de bus puis marchand de vin... J'ai comme l'impression que beaucoup d'adhérents sortent du sacerdoce avec un certain regret mal dissimulé, ce qui me fait penser à un groupe d'anciens combattants.. Je propose ma candidature parce que je suis prêt à chercher et proposer de nouveaux moyens de pression, sans doute dérangeants, mais pertinents, médiatiques et musclés, contre des pieuses hiérarchies et je m'engage à les mettre en action ».

Un participant souligne « qu'être au Conseil d'Administration, dit-il, requiert une certaine pondération dans l'expression ! »

Vote

Durant la pause, le vote à bulletin secret est organisé.

En voici les résultats :

- Thérèse GIQUEL : **Élue** : 383 pour, 89 contre, 4 abstentions
- Hubert PANNEAU : **Élu**: 437 pour, 35 contre, 4 abstentions
- Gonzague BOUCHE : **Non élu** : 15 pour, 457 contre, 4 abstentions

Pendant cette pause, Philippe BRAND, Alain GAUTHIER et Michel BARBUT ont pu s'entretenir avec deux journalistes locaux : Gérard FUMEX de Librinfo74.fr et Norbert BEYSSON du Dauphiné Libéré. Ce dernier a fait paraître, accompagné d'une photo de notre assemblée plénière, un article intitulé :

« ASSOCIATION -L'APCR COMPTE 1000 MEMBRES »

Les religieux veulent une meilleure retraite

Deuxième séance. 10 mars de 17 h 30 à 19 h.

Présentation des travaux des ateliers

Cette deuxième séance est consacrée à la mise en commun, avec débat, des réflexions et échanges en ateliers, ainsi qu'à l'intervention d'un membre de l'Apsecc. Non exhaustif, le compte-rendu qui suit, se contente de souligner les points importants des interventions puisque le CA a proposé aux rapporteurs des ateliers de s'exprimer eux-mêmes dans ce bulletin.

Atelier femmes

Cet atelier a regroupé 9 participants :

- 7 femmes : 3 ex religieuses, 3 épouses d'AMC, 1 solidaire
- 2 hommes : 1 diocésain, 1 congréganiste

Marie Claude CAILLAUD précise que l'atelier a abordé deux sujets importants : les ex-religieuses et les épouses d'AMC.

Les ex-religieuses

Elles sont peu nombreuses à l'APRC alors qu'elles sont majoritaires parmi les AMC. Il est donc important que chacun, chacune se mobilise pour les retrouver. Les régions ont un rôle important à jouer à ce propos.

Ce n'est pas la première fois que l'APRC travaille cette question. Déjà en 2002, il y avait eu une enquête qui a abouti à un écrit intitulé « Des femmes prennent la parole », écrit consultable sur le site de l'APRC. Il est donc souhaitable d'actualiser cette enquête en soulignant les problèmes financiers vécus, encore plus durement, par les ex-religieuses. La majorité d'entre elles a une toute petite retraite ce qui rejoint l'inégalité hommes-femmes dans la société.

Les épouses d'AMC

La décision de la CEF de faire entrer la notion de « foyer fiscal » dans l'attribution de ce qui fut l'USM2 a amené des épouses d'AMC à réfléchir sur leur place dans l'APRC et sur la riposte qu'elles devaient inventer.

Elles ont décidé d'écrire, elles aussi, aux Évêques. Deux d'entre elles ont rédigé une lettre qui pourrait servir de « modèle-type » dont lecture est faite à l'AG par Isabelle Saintot. L'atelier propose que chaque personne puisse la reprendre et la compléter et qu'elle soit envoyée aux Évêques mais aussi à la Corref.

En un mot, l'APRC ce n'est pas que des ex-curés. Les ex-congréganistes, et surtout les femmes, sont les plus à plaindre !

Pour que les questions posées dans cet atelier ne restent pas des vœux pieux, nous proposons que l'AG décide de l'existence d'une commission femmes.

Quatre membres de l'atelier ont déjà donné leur accord pour y participer : Thérèse BOYER, Denise PERISSIN, Marie-Claude CAILLAUD et Marcel MARGUET.

Atelier Juridique

Cet atelier a regroupé 27 participants :

Ils ont proposé que trois d'entre eux, Alain GAUTHIER, Philippe BRANDT, Henri DEMANGEAU, fassent part de leurs réflexions sur trois perspectives différentes.

Alain GAUTHIER se félicite des deux succès obtenus: les décisions du Conseil d'État et de la Cour de Cassation. Mais il rappelle qu'ils sont le fruit d'un travail énorme de nombreux adhérents. Même si l'article 51 de la Loi de Programmation de la Sécurité Sociale a fini par être voté, nous avons réussi à alerter des parlementaires qui sont toujours prêts à nous aider. Tout cela n'a été possible que parce que nous avons fait équipe avec le CA.

Par rapport à la décision du conseil d'état, nous devons discuter avec la Cavimac et demander une réparation globale ; car d'après Christian Dufay, avocat de renom, « toute illégalité est considérée comme un préjudice à réparer ». Mais pour réussir, il nous faut un avocat !

Pour appuyer nos revendications, nous avons les résultats de l'enquête qui concerne les trimestres non pris en compte faite auprès des adhérents.

Thérèse GIQUEL, qui coordonne l'enquête auprès des AMC, est très heureuse d'avoir reçu un nombre important de réponses: 355, à la date du 7 Mars 2012.

Elles se répartissent de la façon suivante : 85 ex religieuses, 60 ex religieux, 210 ex diocésains.

- Les congréganistes ont perdu 18 177 mois de cotisation soit l'équivalent de 375 377,29 Euros.
- Les ex-diocésains : 28 326 mois, soit 693 039,96 Euros.

Ces chiffres nous permettent d'envisager de négocier avec la Cavimac !

Philippe BRAND se réjouit de constater que l'APRC a obtenu des victoires judiciaires au plus haut niveau. Mais reste la question : comment transformer ces victoires ?

Nous ne pouvons plus poursuivre des procès individuels en raison de leur coût. Nous ne pouvons plus négocier avec la Cavimac sans avocat. Nous pouvons également intervenir auprès des ministères de tutelle : les affaires sociales (arrêt du Conseil d'État), le budget (vérification de l'utilisation des deniers de l'État par la Cavimac), l'Intérieur chargé des cultes (respect de la laïcité).

Nous devons également nous rapprocher des organisations syndicales ; les contacts que nous avons déjà eus, révèlent qu'elles ont des convergences avec nous. Cette piste est le moyen le plus intéressant pour obtenir une revalorisation des pensions et des complémentaires.

Henri DEMANGEAU remercie la commission juridique pour l'énorme travail effectué. Il se réjouit de la vague de protestations et d'indignation suscitée par l'abrogation de l'USM2. Nous ne pouvons pas en rester là. Il faut faire quelque chose pour aboutir à une retraite convenable aussi bien pour les ex-diocésains que pour les ex congréganistes. La CEF et la Corref ne reviendront pas sur leur décision par la négociation. Le seul moyen dont nous disposons est la voie judiciaire qui ne peut se plaider qu'au TGI. Les objectifs ne sont pas les mêmes, les tribunaux non plus.

Un premier travail a été effectué par Jean DOUSSAL et retravaillé en commission le 2 février. Nous devons maintenant établir un dossier et le présenter à un avocat. Une équipe pourrait s'en charger : ce serait un deuxième volet de la commission juridique. Il nous faudra également des volontaires pour présenter les dossiers et les plaider. Un AMC a déjà accepté : il s'agit de Roger Robert, premier président de l'APRC.

Atelier site internet

Georges DELENNE estime qu'Internet est devenu un moyen de communication très important. Il propose d'intégrer le site dans la commission médias qui doit articuler communication interne et externe. Par exemple, le bulletin est téléchargé pour les adhérents : mais on pourrait faire un article à destination du grand public.

Le Forum est une mine, un lieu de discussions; la commission médias pourrait aller y chercher des contenus et en faire des articles.

Le publipostage permet d'envoyer, non seulement, les bulletins mais aussi cibler des publics plus particuliers, par exemple, les ex-diocésains.

Intervention de l'Apsecc

Franc SERVAJEAN, représentant de l'Apsecc, a déjà participé à l'AG en 2011. Il perçoit mieux maintenant les convergences entre les objectifs des deux associations, d'autant plus que deux membres de l'APRC ont pris part à leur dernière AG. Cela vaut donc la peine de passer un moment ensemble ; cela permet de comprendre les combats de l'autre; par exemple, à l'Apsecc on n'avait pas saisi les véritables enjeux de l'USM2, la reconnaissance par la loi d'une véritable retraite complémentaire.

Nous devons bien préciser les choses que nous voulons réaliser ensemble. Il nous semble important de faire la vérité sur les véritables ressources des prêtres, religieux et religieuses retraités et se demander si l'on peut vivre décemment avec uniquement notre retraite Cavimac ? Un copain des Vosges, encore en activité, a demandé son relevé de carrière et a découvert que ses trimestres n'étaient comptabilisés qu'à partir du diaconat. Il a écrit à la Cavimac mais n'a toujours pas de réponse. Nous devons donc aller plus loin.

L'Apsecc essaie également de prendre contact avec des gens d'autres confessions (Bouddhistes, Témoins de Jéhovah...). Elle s'est également proposé d'adhérer à un collectif inter-associatif sur la santé. *Voir le texte complet de l'intervention de Franc SERVAJEAN, page 20.*

Remise des orientations proposées

La feuille contenant les orientations proposées par le CA est alors distribuée à tous les participants pour qu'ils puissent en prendre connaissance et préparer leurs amendements avant la séance de dimanche matin.

L'après midi avait été bien chargé. L'heure du repas et de la détente avait sonné ! Le repas fut sympa et la soirée super, grâce à la présence de musiciens et surtout d'un couple de chanteurs compositeurs remarquables.

En Nocturne : Réunion du CA, Accueil des nouveaux membres, Élection du bureau.

Le CA s'est réuni après le repas pour accueillir Hubert PANNEAU et pour élire le nouveau bureau.

Hubert s'est présenté en soulignant qu'il partageait les objectifs de l'APRC mais qu'il lui fallait un peu de temps pour en saisir les stratégies.

Les membres du CA ont proposé au président (Bernard DECONCHE), au vice président (Bernard GRASSI) et au trésorier (HENRI GRESSIER) de continuer à assumer leurs responsabilités. Tous ont donné leur accord.

Bernard DECONCHE a suggéré la nomination d'un deuxième vice président pour partager un peu mieux les charges. Devant les difficultés pour trouver un candidat, Bernard a proposé de pouvoir déléguer un membre du CA pour le représenter lorsqu'il ne pourrait pas être présent.

Pour que le bureau soit constitué, il fallait qu'un membre du CA accepte la charge du secrétariat, Isabelle SAINTOT a posé sa candidature. Henri GRESSIER lui a fait remarquer qu'elle était déjà très investie dans l'association et qu'elle ne devait pas en faire trop! Elle a rappelé qu'elle abandonnerait la coordination du bulletin si elle était élue comme secrétaire. Michel BARBUT a accepté de la remplacer.

Le CA a alors élu à l'unanimité le nouveau bureau composé de Bernard DECONCHE (président), Bernard GRASSI (vice président), Henri GRESSIER (trésorier), Isabelle SAINTOT (secrétaire).

Troisième séance. Dimanche 11, de 9 h à 12 h 15.

François MONBEIG continue d'animer cette matinée où l'AG doit prendre de nombreuses décisions.

Il propose d'abord à l'AG d'avaliser la désignation

- des deux vérificateurs aux comptes: Gérard BARTHOULOT et François MONBEIG

- des trois membres de la commission de recours: Michel BAUMANOIR, François MONBEIG et Pierre THION.

L'AG adopte ces propositions à l'unanimité.

Présentation du Conseil d'Administration

François MONBEIG demande aux membres du CA de monter sur l'estrade. C'est sous les applaudissements adressés à Marcel MARGUET pour ses 80 printemps que les administrateurs s'exécutent !

Bernard Deconche présente alors le bureau :

- Président : Bernard DECONCHE
- Vice président : Bernard GRASSI
- Trésorier : Henri GRESSIER
- Secrétaire : Isabelle SAINTOT

Bernard DECONCHE remercie alors chaleureusement François MONBEIG pour les quatre années passées au sein du CA. Il accueille également Hubert PANNEAU qui rejoint le CA.

Pour mémoire voici la liste des autres membres du CA : Michel BARBUT, Marie-Claude CAILLAUD, Éliane CARIO, Michel CREZE, Francis DUMORTIER, Thérèse GIQUEL, Marcel MARGUET, Hubert PANNEAU, Christiane PAURD.

URGENT : Archives cherchent archivistes

Des membres de l'APRC ont en leur possession des archives concernant notre association et demandent au C.A ce qu'ils doivent en faire. Si d'autres personnes en détiennent, le CA leur demande de se faire connaître auprès de notre secrétaire.

Il serait très dommageable que ces archives disparaissent. Il est donc important de les réunir, de les trier et de les classer, sans doute pour les numériser. L'APRC recherche donc l'aide d'archiviste(s) pour mener à bien cette tâche.

Parmi les membres de l'APRC, il existe sans aucun doute, des hommes et des femmes qui pourraient remplir ce rôle, peut-être en se faisant aider au sein de leur région.

Alors, sans plus attendre, signalez-vous au bureau. C'est urgent !

Orientations

François Monbeig introduit le débat en faisant référence à l'introduction générale qui situe clairement le travail du CA. Les orientations retenues s'inspirent du travail fait en régions. 21 formulations rédigées ont servi de base à leur rédaction. Elles couvrent tout le champ des activités et responsabilités de l'APRC. Elles indiquent une réelle cohérence de nos adhérents et adhérentes autour des enjeux majeurs de la vie de notre association.

Il a fallu extraire de ces matériaux des propositions essentielles pour l'année 2012.

Le travail effectué hier, autant dans les ateliers qu'en séances plénières, permet de compléter leur contenu et d'affiner leur formulation.

Orientation n°1

(Trimestres non pris en compte)

Il s'agit de rendre opérationnels les résultats obtenus au Conseil d'État et à la Cour de Cassation : faire reconnaître les trimestres non pris en compte et le manque à gagner depuis le départ en retraite jusqu'au 16 novembre (date de la décision du conseil d'Etat). L'objectif est clair mais la manière d'y parvenir très compliquée. Nous devons donc négocier avec la Cavimac en peaufinant nos arguments.

Après quelques modifications de détails, voici la formulation de la première orientation :

L'AG demande d'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'en application des arrêts du Conseil d'État du 16 novembre 2011 et de la Cour de Cassation du 20 janvier 2012 :

- Les trimestres de Grand séminaire, de postulat et noviciat et de toutes périodes probatoires de tous les nouveaux pensionnés soient validés de plein droit
- Que les pensions de tous les pensionné(e)s soient révisées de plein droit pour prendre en compte tous les trimestres de toutes les périodes probatoires
- Que des compensations financières soient négociées pour les années précédant la décision du conseil d'État.

L'orientation n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Orientation n°2

(Revalorisation de la retraite de base).

N'oublions pas que cette revalorisation à hauteur de 85% du Smic avait été adoptée par l'assemblée nationale et que le décret a été bloqué par le ministère de tutelle (loi Fillon 2003).

Un adhérent demande : « Qui est compétent pour faire avancer cela ? »

Il faut trouver des moyens d'agir en s'inspirant de ce qui a été obtenu par d'autres groupes, comme les agriculteurs, par exemple. Jean Doussal a déjà travaillé la question.

Un autre ajoute : « On ne gagnera pas tout seul ». Nous pouvons trouver des convergences avec les organisations syndicales en sachant que cela sera du donnant-donnant. Les cultes devront, sans doute, reverser une partie des nouvelles ressources dégagées.

L'orientation 2 est alors mise au vote en l'état :

L'AG demande que le CA et les commissions explorent toutes les pistes permettant d'aboutir à une revalorisation de la retraite de base à hauteur de 85% du Smic, y compris pour les déjà pensionné-e-s.

L'orientation n°2 est adoptée à l'unanimité.

Orientation n°3 (Réforme de l'USM2)

Il ne nous semble pas possible de revenir sur l'USM2 telle qu'elle était avant sa mise sous condition de ressources. Mais on ne peut pas enterrer cela. Il nous faut contrer cette décision.

Pour ceux qui restent, les évêques ne tiennent pas compte des ressources familiales ; ils n'agissent donc pas de la même manière pour ceux qui sont partis. Il faut essayer de faire valoir nos droits en reprenant cette piste.

Certains aimeraient qu'on se transforme en « association de victimes ». L'idée semble séduisante mais les avocats nous disent que nous n'avons pas de chance d'arriver à nos fins.

La troisième orientation est également mise au vote :

L'AG demande que le CA et les commissions recherchent toutes les voies possibles pour contrer la décision de la CEF de mettre l'USM2 sous condition de ressources du foyer fiscal.

L'orientation n°3 est adoptée à une large majorité (20 abstentions)

Orientation n°4 (Complément de retraite)

Après de longs débats au sein de la commission juridique, un groupe de travail s'est constitué pour construire une démarche qui s'appuierait sur le préjudice subi par les bénéficiaires de l'USM2. Son travail sera validé par le CA avant d'être présenté à un avocat. Ce groupe soutiendra l'action en justice de quelques volontaires. L'association sera amenée à les aider financièrement. Il est composé aujourd'hui de Joseph Auvinet, Henri Demangeau, Jean Doussal, Jean Droillard, Alain Gauthier, Henri Gicquel et Jeanne Lubin.

Christian Quintin réagit en disant qu'on ne peut pas tout demander à l'association. Il est injuste qu'elle couvre les risques. Pour cette raison, des copains laïcs ont décidé de se regrouper en association (plus de 200). Ils veulent que l'église soit en cohérence avec la justice !

La majorité des participants estime que ce n'est pas possible aujourd'hui.

Certains auraient voulu changer la formulation de l'orientation en transformant « complément de retraite » en « retraite complémentaire ». Cette modification n'a pas été adoptée parce que retraite complémentaire implique apport de cotisations.

La quatrième orientation est lue et mise au vote:

L'AG demande au CA et aux commissions de prendre toutes les initiatives nécessaires pour faire reconnaître en justice le droit des AMC à percevoir un complément de retraite.

L'orientation n°4 est adoptée à une large majorité (20 abstentions)

Orientation n°5 (Rassembler les compétences juridiques)

Les compétences juridiques ne sont pas qu'internes à l'APRC. Nous devons rechercher des avocats qui prennent en compte nos revendications et avec qui nous puissions travailler main dans la main comme c'est le cas avec Maître Sigal ou Maître Gatineau.

La cinquième orientation est mise au vote ainsi formulée :

L'AG estime indispensable de rassembler toutes les compétences juridiques tant à l'intérieur de l'APRC qu'en ayant recours à des personnes extérieures à l'association, ces dernières choisies sous la responsabilité du CA.

L'orientation n°5 est adoptée à l'unanimité.

Orientation n°6

(Relations commissions et CA)

Les modifications proposées pour cette orientation n'ont porté que sur la forme

L'AG confirme que l'activité des commissions est constitutive de l'organisation de l'APRC.

L'AG approuve également le fonctionnement actuel des commissions à savoir :

- associer au moins une administratrice ou un administrateur à chaque commission
- soumettre les décisions engageant l'association à l'accord du CA ou du Bureau du CA.

L'orientation n°6 est adoptée à l'unanimité.

Commissions

François rappelle que chaque participant a trouvé dans son enveloppe une feuille qui fait état des différentes commissions. Comme en témoigne l'orientation 6 qui vient d'être votée à l'unanimité, elles jouent un rôle très important dans l'association. Vous êtes toutes et tous invités à vous y inscrire.

Bernard DECONCHE précise qu'il est important de rajouter de nouvelles commissions pour tenir compte des débats et des décisions de l'AG: commission Femmes, Cavimac, USM2 (la liste exacte en sera donnée lorsque les inscriptions seront remontées au bureau du CA et les commissions constituées).

Jean Marie Dumortier s'interroge. « Combien de fois les commissions se réunissent-elles ? Quel est leur nombre ? N'y aurait-il pas nécessité de les regrouper ? »

Bernard DECONCHE lui répond : « Les commissions se réunissent lorsque surgissent des événements et des situations nouvelles. Mais il est possible de travailler à distance grâce à un outil pratique : l'audio conférence avec Skype. Ce moyen permet de travailler comme si nous étions réunis dans un même lieu. Ainsi le Bureau a beaucoup mieux travaillé et a pu prendre plus facilement des décisions communes et urgentes.

Pour que les commissions fonctionnent efficacement, elles doivent se doter d'un animateur qui ne soit pas forcément membre du CA. »

Budget prévisionnel

Henri GRESSIER présente ce budget comme une balise qui permet de repérer la route. Tous les mois, nous pouvons percevoir si on reste dans les clous ! Comme tout budget prévisionnel, il a été établi à partir du réalisé 2011 en tenant compte des dépenses nouvelles. Ainsi, un énorme effort est fait pour le juridique. Cependant avec l'apparition de nouvelles commissions, le budget prévisionnel sera à modifier. L'AG ne peut approuver que la visée d'ensemble.

Catherina HOLLAND propose de valoriser le bénévolat. Henri GICQUEL précise, alors, que dans le plan comptable des associations, existe une ligne qui le permet : « valorisation du bénévolat ».

Henri GRESSIER étudiera la question et fera une proposition au CA.

Soumis au vote, le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Cotisations

827 personnes ont cotisé en 2011.

320 personnes ont cotisé depuis le premier janvier 2012.

Le CA propose de ne pas changer le barème des cotisations : 40 Euros pour l'adhérent et 24 Euros pour le conjoint ou la compagne.

Henri GRESSIER signale que ces chiffres ne sont qu'indicatifs ; certes, il se réjouit lorsque certains donnent davantage mais il reçoit avec beaucoup de joie et de respect des cotisations plus faibles, y compris celles d'un montant de 2 ou 5 Euros.

La proposition de laisser montant des cotisations 2013 inchangé par rapport à 2012 est adoptée à l'unanimité.

Pour conclure

Certains ont manifesté le souhait que l'Assemblée Générale soit programmée un peu plus tardivement. Pour en tenir compte, le CA propose qu'elle se tienne au cours du week-end des 6 et 7 Avril 2013.

François Monbeig propose qu'elle ait lieu dans un village proche de Pau. Mais si certains d'entre nous envisagent d'autres régions qu'ils le fassent savoir avant le mois de juin.

Avant de clore l'Assemblée Générale, Bernard Deconche remercie tous les AMC de Haute - Savoie qui nous ont accueillis très fraternellement et qui ont fait un énorme battage médiatique.

Un grand merci à vous toutes et vous tous. Bon retour dans vos régions.

Réunion du CA

Le Conseil d'Administration s'est brièvement réuni après le repas pour prévoir l'avenir des commissions déjà opérationnelles ou à mettre en place.

Le nombre important de réponses témoigne de l'engagement et de la détermination des Anciens membres du culte présents à l'AG. Mais il est apparu difficile de faire un tri rapide. Bernard Deconche a donc proposé de constituer les commissions en intégrant les nouveaux aux listes déjà existantes et en officialisant les nouvelles commissions dès que possible.

Voir cette liste pages 25,26, 27, merci à celles et ceux qui se sont inscrit(es). Chacune et chacun peut encore compléter ces listes en fonction de ses goûts, de ses disponibilités et de ses compétences.

La prochaine réunion du CA aura lieu à Paris les 30 et 31 mai.

Ce compte rendu a été rédigé par Francis DUMORTIER avec l'aide de Marie-Claude CAILLAUD à partir de leurs notes.

<p style="text-align: center;">A vos agendas : Assemblée Générale de l'APRC pour l'exercice 2012 Pau 6 et 7 avril 2013</p>

Impressions d'AG

Nous regroupons ici quelques réactions à chaud reçues dans les jours qui ont suivi l'AG. Ce sont, soit des réactions individuelles, soit les impressions de délégués régionaux rendant compte à leurs mandants. Non, aucun tri n'a été fait pour éliminer des réactions dissonantes.[NDLR]

"Bravo" ! A tous les acteurs de l'Assemblée Générale 2012.

Nos sincères remerciements au Bureau d'Accueil, placé sous la responsabilité d'Henri Gressier, notre trésorier, dont nous avons apprécié les interventions. Mon épouse Chantal et moi-même en sommes revenus enchantés... en espérant que tous les membres du CA ont pu retourner à la maison dans de bonnes conditions, pour un repos bien mérité. Merci.

J'ai beaucoup apprécié les interventions d'Alain Gauthier. Pour ma part j'ai retenu, comme autre point fort de l'Assemblée Générale, l'intervention de l'atelier "Femmes à l'APRC": la lecture d'une lettre de deux compagnes d'ex a été très applaudie. (Merci à elles deux)

Un petit nuage dans un ciel plein de lumière, l'absence de Bernard GRASSI excusé pour raison de santé. A lui, tous nos vœux de prompt rétablissement.

Un gros regret : le Sud-est trop peu représenté à Annecy ces 10 et 11 mars 2012. Chantal et moi étions bien seuls !

Annecy ! "C'était super chouette"... Superbes points de vue depuis les Hauts de Sévrier... Montagnes étincelantes sous leur chapeau de neige... Depuis les "Balcons du Lac", le Lac était magique... C'était si beau que nous avons pris un peu de temps pour en jouir davantage...!

Chantal et Pierre MANEVAL (07)

APRC Loire

J'avais reçu 17 mandats, signe de l'intérêt que vous portiez à cette AG de l'APRC et pour moi petite obligation à vous donner mes impressions. Nous étions 81 et 476 représentés, c'est pas mal par rapport à beaucoup d'AG.

Il y a eu un travail sérieux, libéré des tensions que j'ai parfois connues et qui me semblaient des querelles bien inutiles. J'ai mieux pris conscience de l'importance que représentent les dernières décisions de justice.

La Cour de Cassation vient de faire droit à la demande de cinq adhérents pour que soient pris en compte, pour le calcul de leur retraite, les trimestres de formation. En argent, ça ne représente pas des sommes énormes mais c'est une victoire de dignité, et surtout cela permettrait de partir en retraite avec un taux plein, ce qui devient difficile quand il faut valider 162 trimestres et très pénalisant avec la décote.

Le Conseil d'Etat vient de déclarer l'article 23 du règlement intérieur de la Cavimac non-conforme à la Constitution. C'est une victoire que la caisse doit prendre en compte. L'APRC demande que tous les trimestres de formation soient validés de plein droit pour tous ceux qui font valoir leur droit à la retraite. Mais on pourrait aussi demander que les retraites soient révisées et des compensations financières négociées pour les années antérieures à ces décisions juridiques.

L'APRC se donnera les moyens de tirer le maximum de ces décisions juridiques. Ces décisions sont le résultat de la compétence et du travail énorme fait par la commission juridique de l'APRC

La Cavimac n'a pas voulu respecter les décisions des cours d'appel, elle n'hésite pas à dépenser beaucoup pour aller en Cassation. Il apparaît que cette caisse des cultes est en totale dépendance de l'église catholique au mépris de cette laïcité qui revient à la mode aujourd'hui.

L'USM2 En mettant en place des conditions de ressources les évêques annulent pour « certains » (êtes vous concernés ?) ce que nous considérons comme une allocation complémentaire. Il nous faut continuer la pression, il n'est pas trop tard pour faire connaître nos réactions aux évêques y compris à celui de St Etienne. Comme décidé à la dernière réunion locale, nous allons le rencontrer bientôt. Nous ne manquerons pas de lui faire connaître notre désaccord, de lui montrer que nous n'avons pas la même conception de la justice. Des femmes d'AMC ont aussi préparé une lettre pour s'étonner que subitement on s'intéresse à elles ou plutôt à leurs ressources ! L'APRC étudie les recours possibles.

Les adhérents de l'APRC représentent 10% des AMC de France... Nous en connaissons peut-être autour de nous. C'est important de leur faire connaître notre association. Pour certains, certaines ce serait peut-être nécessaire. Notre « combat » est juste et dure depuis 1978.

Un travail important est fait dans les commissions de l'APRC, vous pouvez vous inscrire...vous aurez tous les détails dans le prochain bulletin qui ne tardera pas à arriver

Voilà ce ne sont que quelques impressions ... pensez à votre cotisation 2012...et, si vous en avez l'occasion, n'oubliez pas de faire suivre l'info à ceux qui n'ont pas internet... Nous sommes plus de 30 adhérents dans la Loire...

Amicalement, Maurice FRAISSE

Impressions Bretonnes

Nous étions donc 10 adhérents de notre région ayant été mandatés, ce qui représentait 58 voix « bretonnes et rattachées » et 14 diverses. Les 77 participants totalisaient 476 votes.

Dès le vendredi soir près des deux tiers avaient été accueillis par l'équipe présente, dans un cadre somptueux, dominant le lac, face à la montagne encore enneigée et participaient à un premier repas convivial. Soleil au rendez-vous tout au long du week-end et un bon petit vent frisquet ! Ce fut une constante tout au long de l'AG: se retrouver certes dans le sérieux et le travail mais surtout dans un climat d'apaisement et de sérénité malgré les problèmes difficiles qui furent abordés. Comme d'habitude, les repas permirent de faire connaissance avec les adhérents d'autres régions.

A souligner par exemple que près de la moitié des participants n'étaient pas à Besançon en 2011 et que certains participaient pour la première fois à une AG. Bénéfice de la « délocalisation » des AG !

Ce que l'on pourrait retenir de l'ambiance ? Apaisée et apaisante, en conformité avec le souhait exprimé par Bernard notre président lors de l'ouverture de l'AG : convivialité avant tout ! Même si les tempéraments divers et variés se frictionnent de temps en temps ! Difficile par contre de rendre compte de l'effervescence et du bouillonnement des nombreuses séances de travail de petits groupes que les proches échéances réunissaient ! Je pense bien sûr aux membres du CA, mais aussi à ceux confrontés aux enjeux de l'USM2 et des audiences proches !

Puissent cette convivialité et cette studieuse application se répercuter longtemps ! Qu'on ne se s'y trompe pas : cette atmosphère, loin d'être lénifiante, a donné lieu à certains échanges musclés ! D'ailleurs, l'AG à peine terminée, les messageries ont recommencé à surchauffer et les interventions sur les forums n'ont pas manqué !

Gérard POUCHAIN.

J'étais aux Balcons du Lac les 10 et 11 mars.

Ah ! Annecy, si vous saviez comment j'ai respiré un grand coup avant de monter dans le TGV qui allait m'emporter de Paris Gare de Lyon aux Balcons du Lac près d'Annecy.

Ne croyez pas que j'allais prendre le risque de plonger dans les profondeurs d'un lac sans avoir réfléchi. En Philippe, j'avais trouvé un ami qui m'avait amené à adhérer à l'APRC, récemment. Au moment de l'inscription à l'AG, j'avoue avoir trouvé une qualité d'écoute et d'accueil qui m'avait remué au plus profond de moi-même. Bravo à ces « dames de cœur » du CA ; je ne cite pas de noms, elles se reconnaîtront et vous saurez les reconnaître !

Au matin du samedi, on m'invite en « auditeur libre » à la réunion de la Commission juridique. En quelques heures, je découvre le sérieux d'un travail d'équipe dynamique, la compétence nécessaire pour mener un combat spécifique et l'obstination des personnes engagées.

L'AG de l'après-midi me remet en mémoire ce que l'on a dit des aviateurs alliés à propos de la bataille d'Angleterre : un si grand nombre de personnes doivent leur liberté à l'engagement de quelques uns seulement. Je veux dire qu'il faudrait inventer l'APRC si elle n'existait déjà ! Ce que chacun ne peut faire dans son coin, souvent fermé sur lui-même, le groupe constitué le réalise et il n'y a pas besoin d'être nombreux dans une commission spécialisée. Je reconnais que ce n'est pas sans compétence, sans un immense amour humain également.

Je veux souligner en plus que j'ai trouvé là une chaleur, une richesse qui a emporté mon adhésion. On m'avait prévenu, le combat est difficile, des tensions existent. Oui, la vie est un combat, sans quoi on a vite fait de vous manger, mais celui-ci vous grandit, vous épanouit.

A 76 ans, je suis un nouveau à l'AG. Vous m'avez fait sortir de mon isolement et m'avez fait vivre un moment de grande convivialité. Il y en a encore beaucoup qui, comme l'a souligné Bernard Deconche, ne sont pas « associés » à cette grande aventure. Mais voilà une Association qui mérite de se faire connaître. Elle crée un appel d'air dont beaucoup vont profiter et les pouvoirs en place feraient bien d'en prendre conscience et d'en tenir compte.

Avec ces impressions d'un nouveau-né, nous voilà bien loin des orientations juridiques chiadées. Ceci n'est qu'un témoignage bien subjectif mais j'ai le plaisir de vous l'adresser pour vous dire merci de m'avoir accueilli.

Très cordialement. Joseph BARBIN

Documents de l'AG : Les documents financiers

APRC - BILAN AU 31/12/2011

ACTIF		PASSIF	
		CAPITAUX PROPRES	
		Capital	56805,55
		Résultat exercice	6891,58
		TOTAL CAPITAUX PROPRES	63 697,13
CREANCES		AVANCES et DETTES	
Produits à recevoir	2065,71	Donateurs pour juridique	9483,54
DISPONIBILITES		Charges à payer	551,70
Société Générale - compte courant	7945,52	TOTAL AVANCES et DETTES	10 035,24
Société Générale - compte épargne	32000,00	Produits constatés d'avance	1917,00
La Banque Postale	628,44	(Cotisations et dons 2012)	
Livret A	29257,70		
TOTAL DISPONIBILITES	69832,66		
TOTAL CREANCES et DISPONIBILITES	71 898,37		
Charges constatées d'avance	3751,00		
TOTAL ACTIF	75 649,37	TOTAL PASSIF	75 649,37

APRC - COMPTE DE RESULTAT 31/12/2011

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Fournitures administratives	1567,99	Participation frais AG	4222,58
Services extérieurs	1130,09	AUTRES PRODUITS	
Autres services extérieurs	19520,20	Dons 2011	5045,80
Déplacements - Missions	30856,19	Dons pour AG	2936,13
Frais postaux et télécom	7637,38	Dons affectés juridique	22766,46
TOTAL CHARGES EXTERNES	60711,85	Cotisations 2010	662,00
Charges financières	2,02	Cotisations 2011	29005,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	60 713,87	Dons pour cotisations 2011	220,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	826,66	Abandon de créances	679,30
		Abandon de créances pour A.G.	367,70
		Abandon de créances pour CA	280,00
		Abandon de créances pour Régions	375,00
		Abandon de créances pour juridique	815,43
		TOTAL AUTRES PRODUITS	63152,82
BENEFICE	6 891,58	PRODUITS FINANCIERS	1056,71
		TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	68 432,11
TOTAL CHARGES	68 432,11	TOTAL PRODUITS	68 432,11

APRC - BUDGET PREVISIONNEL 2012

DEPENSES		RECETTES	
ASSEMBLEE GENERALE		ASSEMBLEE GENERALE	
Déplacements		Participations	5000
Hébergements		Dons pour A.G.	3000
Autres frais		Abandon de créances pour A.G.	
TOTAL ASSEMBLEE GENERALE	13 000,00	TOTAL A.G.	8000
ADMINISTRATION			
Conseils à Paris	3500		
Frais d'actes			
Déplacements Bureau			
Déplacements C.A.	4500		
Timbres - Téléphone	4000		
Fournitures de bureau	1000		
Hébergements et déplacements missionnés	2000		
Dons - Cadeaux			
TOTAL ADMINISTRATION	15 000,00		
FRAIS FIXES		COTISATIONS	30000
Assurances	470	DONS POUR COTISATIONS	200
Tenue de compte	10	DONS NON AFFECTES	5000
Intérêts bancaires (agios)		DONS AFFECTES AU JURIDIQUE	
TOTAL FRAIS FIXES	480,00	AUTRES DONS AFFECTES	
BULLETIN		INTERETS BANCAIRES	1000
Trages	1300		
Frais administratifs	3000		
TOTAL BULLETIN	4 300,00	ABANDONS DE CREANCES	
NEGOCIATIONS (*)		ABANDONS DE CREANCES (non affectés)	
Hébergement	500	ABANDONS DE CREANCES pour CA	
Transports	1500	ABANDONS DE CREANCES pour Régions	
TOTAL NEGOCIATIONS	2 000,00	TOTAL ABANDONS DE CREANCES	1 000,00
RELATIONS EXTERIEURES(*)			
Hébergement	1000		
Transports	3000		
TOTAL RELATIONS EXTERIEURES	4 000,00		
ANIMATION REGIONS			
Transports régions	1500		
Missionnés - Rencontres régionales	500		
Timbres et fourniture de bureau	1000		
TOTAL ANIMATION REGIONS	3 000,00		
MEDIAS			
Transports Médias	2000		
TOTAL MEDIAS	2 000,00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	43 780,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	45 200,00
FRAIS JURIDIQUES		JURIDIQUE	
Référénts juridiques et déplacements	6000	Donateurs pour juridique et cassation	9500
TGI Angers		Autres dons pour juridique	11000
Article 700 et Cassation	35000	Abandon de créances pour juridique	500
Dépens		Affectation du résultat 2011 au juridique	6900
Consultant juridique	300	Affectation de fonds associatifs au juridique	12100
Documentation	120	TOTAL RECETTES JURIDIQUE	40 000,00
TOTAL FRAIS JURIDIQUES	41 420,00	TOTAL DES PRODUITS	85 200,00
TOTAL DES CHARGES	85 200,00		

Atelier Juridique

Nous donnons ici intégralement le texte d'Alain Gauthier reprenant l'essentiel de la présentation qu'il a faite devant l'Atelier de la situation de l'APRC et de ses membres sur les différents fronts juridiques

Je n'ai trouvé que la saveur d'un petit macaron, fabrication maison, offert à chaque participant de cette AG pour fêter deux succès pour lesquels des acteurs essentiels, dont je suis, ont dépensé beaucoup d'énergie.

- L'arrêt de novembre du Conseil d'État représente 18 mois continus de travail sur 400 pages suivi avec Philippe BRAND par rapport aux mémoires adverses de 5 avocats, et aux répliques que JJ DARTIES a dû produire pour la Haute Autorité.

- Les six arrêts de Janvier 2012 de la Cour de Cassation concernant Gérard, Pierre, Colette, Denise, Marie Ange, Éliane ont nécessité le même type de travail à 4 sur les mémoires ampliatifs et défensifs, Joseph AUVINET et Jean DOUSSAL, Philippe BRAND et moi-même, avons été intensément mobilisés en septembre 2011. Et parallèlement, je tenais informé Maître Gatineau sur la tournure de nos procès en TASS car il en avait besoin pour obtenir une audience en formation de section et pour parvenir à la faire situer après la décision du Conseil d'Etat

Le calendrier des hautes instances a été bon, la formation de section avec 11 juges réalisée le 14 décembre 2011.

Derrière cette réussite, il y a six ans d'efforts juridiques APRC et le travail des petites mains qui ne souhaitent pas être nommées. Aussi, dans cette AG et dans l'information aux adhérents, nous ne saurions nous priver d'une joie toute légitime en faisant ce rappel.

Est venu le météore de l'Article 51 sur le rachat des trimestres. Malgré une mobilisation géniale, l'APRC n'a pas gagné mais elle a intéressé l'avocat général de la cour de Cassation qui a pris position en notre faveur à l'audience du 14/12/2011 et elle a séduit nombre de parlementaires dont certains sont encore prêts à nous aider lors de l'adoption en fin d'année 2012 de l'habituelle Loi sur la Sécurité sociale.

Tout au long de l'année, j'ai fait équipe avec le bureau du CA et Thérèse, déléguée du CA pour les procès, pour monter les imparfaites rencontres de mai 2011 à la Hublais et de Paris le 9 janvier 2012.

D'autres membres du CA ou des adhérents ont aussi, par moments, participé à ce travail d'équipe.

Les succès de Dijon, Grenoble, Besançon, Mâcon, et les déboires dans les TASS à Bourg, Melun, Lyon, Montpellier, Pau et Vesoul...et ailleurs, ont requis un investissement soutenu. Il s'est manifesté pour les conclusions, les ripostes, la participation des «juridiques» à des audiences et lors de longs et chaleureux entretiens téléphoniques pour partager le stress de plaidants ou de référents. Et ceci continue encore aujourd'hui.

Je ne dirai qu'un mot de « procédure info ». Il était long parce que je tenais à ce que les textes des jugements et nos commentaires parviennent en première main aux plaidants. Était-il lu ? Je ne sais.

AUJOURD'HUI, ce dimanche 11 mars, à mon sens, après deux ans à la Commission juridique dont 16 mois comme responsable de fait, il y a aussi des ombres au tableau, à côté de ces lumières.

Première ombre:

Dans notre affaire avec la Cavimac, vous savez tous que le règlement intérieur Cavimac opposable relève du droit administratif, arbitré par le Conseil d'État et que la validation de nos droits d'assurés relève du droit judiciaire, arbitré par la cour de Cassation.

Il m'a fallu travailler ces deux plans, sans en négliger l'importance, et sans les mélanger, mais sans laisser Me GATINEAU et les juges dans l'ignorance des progrès dans ces deux domaines... Or cette affaire du Conseil d'État a pu être ressentie par des adhérents comme une chimère dangereuse. J'admets que ces liens suivis avec le requérant externe à l'APRC ont pu me rendre suspect et handicaper notre travail interne....mais ils ont eu l'impact du relecteur critique pour contribuer à son succès, profitable à tous.

Plus tard, après envoi du dossier de presse et juridique APRC, j'ai pu avoir un grand moment d'entretien, le 2 Décembre 2011 avec Christian DUFAY, (avocat émérite renommé pour son expertise en droit administratif, en Bourgogne Franche-Comté) à propos des conséquences de l'arrêt du Conseil d'État. Il disait : «L'APRC a trois mois pour constater si la rectification du Règlement Intérieur et l'examen des conséquences de l'illégalité sont en cours.» A défaut, le requérant est en droit de saisir la section «rapports - études» du Conseil d'État pour exiger l'exécution sous astreinte (Article 931.2 du Code de justice administrative) [une épée de Damoclès (NDLR)] en y adjoignant une pression d'autant plus forte que vos réclamations seraient nombreuses. »

Voilà pourquoi, je me suis obstiné, malgré des oppositions à tenir la réunion du 9 janvier 2012, pour (entre autre par une enquête.) parvenir à préparer le travail d'une délégation APRC accompagnant le requérant en direction de la Cavimac d'abord, avant de chercher à voir la tutelle.

Après un mois de divergences internes, sources de difficultés relationnelles avec le requérant (entre autre par une enquête...), il a fallu reporter le rendez-vous du 7 février avec la Cavimac à une date ultérieure et sans le requérant. Finie la perspective d'une transaction contraignante compensant notre préjudice...J'en étais malade !

Mais j'avais sous-estimé l'ampleur des réponses intéressées par l'enquête qui n'ont cessé d'arriver tous les jours de février, laissant à vif l'idée réfléchie de réparation globale du préjudice, mais dépendant désormais des atermoiements probables du président et du directeur de la Cavimac

Et voilà que le 20 février 2012, Christian DUFAY, venant aux nouvelles, me redit que « l'illégalité crée toujours un préjudice à réparer assortis de dommages et intérêts » et note que le réajustement des pensions sera une affaire bien plus délicate à opérer.

J'en parle à nouveau au Bureau, Philippe accepte de retravailler ce chantier avec moi, tandis que Thérèse tire les enseignements de plus de 350 réponses par rapport aux 648 envois...Christian DUFAY revoit tous les arrêts, valide nos analyses des arrêts de la Cour de Cassation le 6 mars. Il réduit l'audace de certaines hypothèses à propos du Conseil d'État...et il précise que les demandes de réparation doivent être individualisées... Le bureau et le juridique sont informés le 8 mars

En conséquence, sans épée de Damoclès (l'article 931-2sq. du code de justice administrative), il m'apparaît préférable que l'ensemble de l'enquête puisse donner lieu à une transaction conduite par un cabinet d'avocat averti ... Cabinet SIGAL ? Appuyé par le syndicalisme des confédérations syndicales des retraités

Il appartient à l'Assemblée Générale de dire si l'on poursuit les demandes en réparation, même si « rien ne semble nouveau sous le soleil! ».

On aurait pu être ROUGE-mordant, et il nous faudra savoir être seulement BLEU accommodant !

Deuxième ombre-

Mon rythme quotidien du matin jusqu'à très tard dans la soirée, depuis l'AG 2011 de Besançon, a généré une réactivité moindre, les poussées d'arthrose ne simplifiant rien !

Côté dactylo et informatique, je n'ai que le petit savoir-faire de deux ans et demi de pratique.... Et de temps à autre la contribution des « as du clavier » !

Troisième ombre-

La période d'angoisse financière APRC de Mai à Juillet 2011, qui a obligé d'écarter les pourvois et à manier le sur-sis à statuer, m'a amené à anticiper l'engagement moral de tous à reverser le bénéfice de l'article 700 validé par la Cour de Cassation ou attribué par elle. En juin 2011, j'ai donc versé les 1000 € d'article 700 gagné en appel à Dijon, pour soutenir la trésorerie ; un geste analogue arrive 8 mois plus tard, le 6 mars 2012 ... Alors serions-nous coupables d'excès de zèle, puisque d'autres peinent à agir de la sorte ? La solidarité est-elle à géométrie variable quand on a gagné en Appel confirmé en Cassation?

En conclusion,

En droit administratif et du droit judiciaire, les AMC et en particulier l'association APRC disposent des succès du Conseil d'État et de la Cour de cassation. Ces exploits ont ouvert :

- de plus grandes chances de réussite dans les procès mais à condition que chaque plaidant présente des faits de vie prouvés en matière d'engagement, de vie communautaire et d'activité au service de sa religion (relire l'arrêt 97 BOUZEREAU).

- des espoirs de réparation fondés en droit et à faire conduire par ministère averti d'avocat, les seules 355 réponses à l'enquête la chiffrant à environ 1 million d'euros que Thérèse vous présentera.

- L'article 51 devenu 87 (racheter des trimestres) allégué par la partie adverse en justice fait diversion Notre texte pour le contrer est prêt ; mais on peut craindre en septembre de devoir déboursier environ 6000€ pour lui opposer la Question Prioritaire de Constitutionnalité.

-Pour moi, arrivera peu à peu le temps de réduire cet investissement juridico - stratégique lorsque la Cour de Cassation aura statué sur l'arrêt qui m'a concerné à Dijon afin de passer la main...

Alain GAUTHIER, le 11 mars 2012

Atelier Femmes

L'atelier " Femmes à l'APRC" a été proposé dans le bulletin préparatoire à l'AG en janvier et validé au CA du 9 mars.

C'est la mobilisation des épouses d'AMC face à la décision des évêques d'attribuer désormais l'USM2 selon les ressources du foyer fiscal qui a amené le CA à proposer cet atelier ; il nous a semblé important d'y parler aussi des ex-religieuses, les plus nombreuses parmi les AMC et celles dont les retraites sont, pour une majorité d'entre elles, plus faibles, comme les retraites des femmes dans l'ensemble de la société. Nous avons voulu que cette réflexion ne soit pas seulement celle des femmes, mais que ce soit l'affaire de l'ensemble de l'APRC, femmes et hommes. Marcel MARGUET et moi, nous avons été volontaires pour animer cet atelier : vous en trouverez le compte-rendu dans celui de l'AG.

Pour que les décisions prises à l'atelier deviennent réalité, nous ne pouvions pas en rester là, nous allons donc rester en contact ; le groupe est composé de huit personnes, mais d'autres peuvent se joindre à nous.

Thérèse BOYER et moi-même, qui habitons le même département, nous avons prévu de nous rencontrer début avril pour discuter des objectifs précis à nous fixer pour cette année et d'une manière de travailler à huit ; nous affinerons ensuite cette proposition avec l'ensemble de l'équipe.

Marie-Claude CAILLAUD en lien avec Thérèse BOYER

La lettre des "épouses" d'AMC aux Évêques de France

La lettre qui suit, adressée aux Évêques de France par des épouses d'ex-prêtres, dont Christiane GAUQUELIN, n'a pas tout de suite été prise en compte par l'APRC en janvier 2012. Il n'est jamais trop tard. Lors de l'atelier "Femmes dans l'APRC", le samedi 10 mars, à Annecy, Isabelle SAINTOT a attiré notre attention sur son contenu.

Cette lettre, dont la pertinence n'est pas à démontrer, a été lue en Assemblée plénière et le groupe "Femmes dans l'APRC" qui se met en route maintenant, (et dont vous avez la constitution dans ce Bulletin), entend bien la prendre à son compte. Mais n'hésitez pas à l'adresser déjà, de là où vous êtes, au Président de la CEF, aux Évêques que vous connaissez, ainsi qu'à des groupes de sympathisants à notre cause, pouvant la répercuter.

Les épouses d'ex-diocésains doivent être prises en compte dans l'APRC et soutenues lorsqu'elles engagent des démarches.

Le groupe de travail, en accord avec le CA, vous fait part de cette lettre et vous invite à la diffuser le plus largement possible

Thérèse BOYER et Marie-Claude CAILLAUD

Lettre de Christiane GAUQUELIN

GAUQUELIN Christiane
Epouse d'AMC

Bourg les valence le 16 janvier 2012
à M.le Président de la Conférence des Evêques de France

Messieurs,

En 1999, la CEF. avait décidé d'accorder aux ex-diocésains, « dans un souci de justice et d'équité », l'allocation complémentaire de retraite dite « USM2 « Vos prédécesseurs avaient ainsi admis qu'il était juste de compléter la retraite de leurs anciens collaborateurs au prorata du temps passé au service de l'institution.

Lors de votre assemblée plénière de 2011, vous avez décidé de modifier les modalités d'attribution de l'USM2 « afin de donner aux plus pauvres » faisant ainsi fi de l'histoire somme toute récente. Ainsi vous ne verseriez plus qu'une « aide » à ceux dont le couple n'atteint pas un certain niveau de ressources, ou vous la supprimeriez à ceux dont les ressources du couple dépassent un plafond que vous fixez.

Seriez-vous des « maîtres en solidarité » ? Décidant de façon unilatérale et sans appel de qui mérite, de qui a droit, au nom de ce que vous appelez l'équité. Jusqu'à présent, vous avez superbement ignoré les épouses et vous tiendriez compte maintenant de leurs revenus pour distribuer votre aumône...

Tout d'un coup mon argent vous intéresserait ? Non, je n'ai pas à suppléer à vos manques... Non, Il n'est pas normal que le montant de ma retraite acquise par mon travail vous dédouane de vos devoirs !

Vous avez refusé à plusieurs reprises, d'intégrer le Régime général, en temps opportun, mais vous trouvez normal qu'il compense les cotisations que vous n'avez pas versées : c'est une conception particulière de la solidarité : C'est trop facile !

Nos époux ont travaillé, ils ont acquis des trimestres et des points pour bénéficier de la retraite selon les principes de la solidarité nationale. En quoi ces montants acquis vous regardent-ils ? En revanche, les années passées au service de l'Eglise, Oui ! Cela vous regarde et mérite d'être considéré non sous l'angle de la charité mais selon l'angle du droit et de la Justice ! Faut-il ajouter qu'en cas de décès de nos maris avant nous, votre aumône ne fait l'objet d'aucune réversion ?

Vous pouvez bien sûr transmettre ce message aux « Supérieurs Majeurs » des congrégations et monastères, qui n'ont même pas jugé bon de mettre en place une quelconque USM2 pour leurs anciennes et anciens ressortissants.

J'ose encore croire que vous reviendrez sur votre décision.

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Christiane GAUQUELIN

Atelier Communication - MEDIA - SITE

LE MEDIA INTERNET : Communication intérieure et extérieure

Compte rendu de l'atelier communication internet

Présents : Catherina IMBAULT HOLLAND – Christiane PAURD – Georges DELENNE

I) Défauts constatés ou rapportés

(liste non exhaustive) :

- La partie publique n'est pas assez fournie. La visibilité extérieure de l'association et son action ne sont pas assez développées sur le site.
- Manque de rédacteurs (qui pourraient éventuellement mettre en ligne leurs documents).
- Flou actuel sur la prise de décision pour mettre en ligne. (l'orientation 6 résout ce point)
- La réactivité est à améliorer (éditoriaux, articles, nouvelles des procès, etc.)
- Les adhérents n'ont pas encore le réflexe d'aller chercher sur le site des informations, des documents.

II) Analyse du média internet sous 3 angles différents :

contenu – forme et outils – les acteurs

1) Le contenu : Quelques propositions :

1) Extraire des contenus à partir des FORUMS pour en faire des ARTICLES.

Le Forum est très riche et fourni mais c'est un "forum", un lieu de discussion et les informations importantes y sont noyées. D'où la proposition d'en extraire des articles pour les mettre en valeur et les diffuser au nom de l'APRC.

2) Le BULLETIN destiné aux adhérents contient des informations utiles à tous. Même proposition d'en extraire des articles à destination du public.

3) Étendre cette logique de transfert d'informations à tous les sujets traités par l'APRC, par exemple les résultats des jugements.

4) Infos sur l'Assemblée Générale, avant, après, – Augmenter la fréquence et l'actualité des pavés en page d'accueil : éditoriaux – infos diverses...

5) Envoyer des MAILS d'info à des listes de groupes différents : public – adhérents – etc. (avec le module de publipostage)

2) La forme

1) Utiliser le nouveau groupe « inscrits » ayant moins de droits que l'adhérent. Un inscrit nous fournit une adresse mail valide et son nom. Son accès est validé par l'APRC, il n'est pas automatique. Cet accès lui ouvre principalement les possibilités suivantes : accéder à plus d'articles - répondre sur les forums publics - ajouter des commentaires en bas des articles (on ne laisse pas un libre accès à l'écriture sur le site pour éviter les excès et le piratage).

2) Développer le bouton recherche, sa visibilité, le simplifier. Il existe déjà des outils de recherche sur le site mais ils ne sont pas vraiment exploités. (Un pour les articles et les rubriques et un autre pour les forums).

3) Assurer l'envoi régulier d'un billet qu'on appellera « Savez-vous que ... » et qui servira de guide pour les démarches de base, afin d'initier à l'usage de l'outil site.

4) Généraliser l'utilisation du module de publipostage. Celui-ci respecte l'obligation légale en donnant à l'utilisateur la possibilité de se désabonner d'une liste de courriers. Il permet d'envoyer des mails en grande quantité. Des listes de mails facilement mises en place permettent d'envoyer un courrier à un type d'adhérents mais aussi à un groupe extérieur.

5) Faire connaître les outils qui permettent non pas d'aller soi-même sur le site pour chercher une nouvelle information mais recevoir dans sa boîte mail ou dans son navigateur une alerte signalant une nouveauté sur le site.

Systèmes existants :

- S'abonner à un type d'articles ou / et à des forums en cochant une case.

- S'abonner au service appelé « flux RSS » qui signalera automatiquement dans le navigateur une nouvelle publication sur le site.

- Envoyer un mail à une liste particulière d'un article pouvant les intéresser.

6) Pour les courriers adressés à l'APRC, créer différentes boîtes aux lettres relevées par les personnes concernées.

Quelques exemples :

secretariat@aprc.asso.fr

pour les commissions :

-comm-juridique@aprc.asso.fr –media@aprc.asso.fr – etc.

(nous n'utilisons que 9 boîtes sur 1000 possibles).

Principaux avantages : le destinataire est mieux ciblé et lors du changement de responsable, la boîte ne change pas d'adresse. Cette solution évite aussi d'utiliser les boîtes personnelles.

3) Les Personnes

Structure du fonctionnement de la communication à l'APRC:

- Un(e) responsable de la publication pour le site, membre du bureau ou du CA ou en lien avec lui, qui l'informe ou lui demande son avis. Il valide toute publication (cela sera résolu par l'orientation 6).
- Des rédacteurs : par exemple qui fera l'extraction d'articles à partir des discussions du forum ?
- Des responsabilités par secteur, commissions, etc.

Par exemple Christiane Paurd qui peut écrire et publier des articles en toute autonomie sur les communautés nouvelles, François Lescoffit qui gère les forums.

III) Projet possible de fusion de commissions

A l'APRC, il existe une commission "*communication média*". Alors que le mot média possède des représentations différentes, la commission média n'a pas encore inclus le média internet. Or celui-ci occupe aujourd'hui de plus en plus de place dans la vie sociale.

Aujourd'hui il existe 3 commissions : relation avec les médias – Bulletin – Site internet. Elles ont le même objectif : la communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'APRC. Elles travaillent parfois en parallèle, d'où une multiplication du travail, et surtout les informations ne sont pas diffusées largement. Pour être plus cohérent et efficace, on pourrait réunir ces 3 commissions en une seule sous l'intitulé « *Commission Communication* » avec comme sous titre : communication dans l'APRC et à l'extérieur.

Ce n'est pas une remise en cause du fonctionnement des personnes travaillant déjà ensemble mais un regroupement qui favoriserait l'échange d'informations et, par là, une meilleure diffusion de nos informations.

Georges DELENNE

L'intervention de l'Apsecc

Franc SERVAJEAN, délégué de l'Apsecc dont l'intervention est décrite plus haut dans le compte rendu, nous a adressé le texte de son intervention.

Merci de m'avoir invité. Vous l'aviez fait pour votre AG de l'année dernière et comme on y mange bien, j'ai été volontaire pour revenir cette année. En fait les autres membres du CA de l'Apsecc n'étaient pas libres.

Depuis quelques temps, nous collaborons pas mal : l'an dernier deux membres de l'APRC sont venus faire travailler notre CA, puis quelqu'un de chez vous est venu à notre AG. Cette année, c'est Alain Gauthier qui est venu. Il a animé avec un avocat une soirée juridique fortement appréciée par tous ceux qui y ont participé soit une bonne trentaine de membres volontaires, au lieu d'aller aux "Folies Bergères" !

Cet atelier a été mis en route à la demande de François Bresson qui est en exercice, mais qui commence à se poser des questions sur sa retraite à venir et sur le nombre d'annuités qu'il a à son actif. Ceci, compte tenu du fait que la prise en charge des trimestres a changé à différentes reprises. Elle a commencé à la tonsure ou au sous diaconat et maintenant à l'entrée au séminaire. Devant le refus d'une réponse écrite, il a envisagé une action contentieuse pour obliger la Cavimac à se prononcer. C'est cette question bien précise qui a été étudiée.

- *Question de l'assemblée : "Ça veut dire quoi Apsecc"?*

Association Protection Sociale et Caisse des Cultes. Nous travaillons selon trois axes : une commission santé, une commission retraite (à ce niveau, nous rejoignons vraiment vos préoccupations pour une retraite convenable) et une commission prévention et cadre de vie.

Voici ce que nous avons décidé lors de notre dernière Assemblée Générale :

Permettre à chacun et chacune comme citoyen, citoyenne de connaître et faire valoir ses droits à la retraite et d'en déterminer les conditions de mise en œuvre (lieu, coût, engagement associatif, ecclésial).

Au cours du CA quelques semaines après l'AG, nous avons décliné cela de manière pratique et nous en avons informé nos membres par l'intermédiaire de la lettre aux correspondants que nous envoyons à tous ceux qui ont une adresse informatique :

« En bureau de section : prendre le temps de partager ce qui fait aujourd'hui nos revenus pour vivre :

1. Notre pension de Retraite :

Cavimac - Sécurité Sociale - Retraite complémentaire

2. Ce qui n'est pas de notre retraite mais reste un complément nécessaire pour vivre : Complément diocésain - Honoraires de messe - etc.

- Pourquoi ces différences ?
- Peut-on vivre décemment uniquement avec notre retraite ?
- Pourquoi n'a-t-on pas droit au minimum vieillesse pour certains ?

S'expliquer sur la revalorisation des trimestres avant 1979 qui nous est refusée par la loi actuelle.

La réponse à cette question ne dépend pas de la seule Cavimac – Elle relève du Politique (députés et sénateurs) »

Ces questions sont dans le droit fil de ce que vous revendiquez à propos de l'USM2.

-*Alain GAUTHIER : « Peux-tu dire un mot de "Nouvelles et Références", cette revue que vous publiez avec des photos ? »*

Oui, c'est une « excellente revue » que nous rédigeons. C'est vrai que les photos en rendent la lecture plus agréable. Vous nous en aviez demandé un lot des trois derniers numéros pour les distribuer ici. Un numéro a été envoyé et vous l'avez eu. Il est à votre disposition.

Le numéro qui rend compte de notre AG paraîtra dans quelques jours avec le compte rendu de l'atelier animé par Alain Gauthier. Des numéros supplémentaires vont parvenir chez les différents membres du CA : on pourra leur en demander. En attendant, les numéros précédents sont consultables sur notre site internet.

Pour ce qui est de notre collaboration à venir, elle me paraît bien engagée. Je dirai qu'il ne faudra pas hésiter à être très précis dans nos demandes réciproques pour qu'il y ait de l'efficacité. Si une action est sollicitée de notre part : bien la formuler pour que le CA ait le temps d'y réfléchir, de prendre position et de bien délimiter les engagements. Par exemple, quand on a parlé de l'action en justice de François Bresson, vous nous avez répondu « Nous voulons bien partager nos connaissances en la matière, mais attention les actions en justice supposent d'investir des moyens financiers lourds que l'Apsecc devra assumer ». Être précis évite les déboires et les ressentiments.

De la même façon il se pose des questions de stratégie qu'il n'est pas inutile d'aborder : l'APRC, vous êtes « les méchants », nous l'Apsecc, on est « les gentils »

- Question : « Les « méchants » aux yeux de qui ? »

Les « méchants » pour la Cavimac et pour les Évêques. Donc faut-il que nous « bradions » notre « popularité » pour agir avec vous ou bien faut-il « utiliser » cette « popularité » pour agir chacun de notre côté ?

- Question : « Comment ont réagi les gens de l'Apsecc en apprenant que l' USM2 avait été mise sous condition de ressources? Est-ce qu'ils se sont sentis concernés ?

Ils sont comme moi : avant ma participation à votre assemblée générale, je me disais : c'est vrai que 1600€ de revenus par mois, ce n'est pas ridicule. Beaucoup de confrères arrivent seulement à des sommes de l'ordre de 1000 à 1200€ par mois. Et puis, si je prends l'exemple de l'allocation logement : c'est bien un dû, mais elle prend en compte tous les revenus de la maisonnée (donc du conjoint). Maintenant je comprends que vous aviez accepté cette USM2 comme un pis aller pour compenser la retraite complémentaire qui est un droit pour tous. Cette retraite, la Hiérarchie ne l'avait pas assumée. Elle prétendait s'en acquitter par un don au titre de la charité, don qu'elle se permet de supprimer à un certain nombre d'entre vous en y mettant des conditions d'attribution alors qu'une retraite est un dû au titre d'un travail effectué quelles que soient nos ressources par ailleurs. Je pense donc qu'il y a un gros travail d'information à faire sur cette question auprès de nos adhérents

Pour terminer, je vous signale que nous entreprenons de faire des démarches pour permettre à des ministres d'autres cultes que catholiques de rejoindre l'Apsecc, vu que nous sommes une structure laïque, où par définition ils ont leur place. Il y a quelques années, on avait essayé une ouverture du côté des protestants (de certaines églises qui sont à la Cavimac). Celle-ci n'a pas débouché. Maintenant nous voulons faire une démarche auprès de tous les cultes : apostoliques, musulmans, bouddhistes, témoins de Jéhovah, etc. La première idée avait été de faire passer un courrier à tous les administrateurs non catholiques de la Cavimac, puis on s'est dit qu'il vaudrait mieux rencontrer les administrateurs que nous connaissons. Cela permettrait des contacts plus informels et sera probablement plus efficace qu'un courrier trouvé dans un casier.

Enfin nous sommes en train de faire notre demande pour devenir membres du CISS (Collectif Inter associatif Sur la Santé). Il se compose essentiellement d'associations de malades ou de personnes préoccupées par les questions de santé et d'accès aux soins. Il compte une quarantaine d'associations et cela nous paraît utile pour agir plus efficacement. Nous sommes tous concernés un jour ou l'autre par ces questions."

Franç SERVAJEAN

Cotisation 2012 : Y avez-vous pensé ?

Nous sommes à ce jour 359 à avoir cotisé pour l'exercice en cours ; nous étions 446 l'année dernière à la même date... Un grand merci à ceux qui y ont déjà pensé.

Vous savez que notre association ne peut exercer son activité à votre service que si elle a le soutien financier du plus grand nombre.

Comment faire ?

Si vous recevez le bulletin par courrier postal, l'année de votre dernière cotisation figure sur l'étiquette.

Si vous le recevez par Internet, vous pouvez demander ce renseignement en adressant un courriel à Isabelle SAINTOT, secrétaire de l'Association : aprc.saintot@sfr.fr

Pour régler votre cotisation, utilisez le bordereau, en dernière page de ce bulletin. Tous les renseignements utiles s'y trouvent.

Sachez enfin que votre adhésion à l'APRC a beaucoup plus d'importance que la somme que vous pouvez lui envoyer. C'est pourquoi toute cotisation est la bienvenue. Merci de votre participation.

Henri GRESSIER, trésorier.

Liste des Commissions

Cavimac				
AUVINET Joseph	joseph.auvinet@orange.fr	02.41.30.37.24	49	
CARIO Eliane	eliane.cario@wandoo.fr	02.97.57.62.79	56	Relation CA
CHIRAT Paul	paul.chirat@orange.fr	04.77.38.86.79	42	
DOUSSAL Jean	jlassoud@wanadoo.fr	02.97.61.86.71	56	
IMBAULT- HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01.47.00.75.79	75	
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35	Relation CA
JURIDIQUE				
1 -Suivi des procès				
AUVINET Joseph	joseph.auvinet@orange.fr	02.41.30.37.24	49	
BOURRIAUD Marie Claire	mairie-claire.bourriaud@orange.fr	02.40.21.78.21	44	
DOUSSAL Jean	jlassoud@wanadoo.fr	02.97.61.86.71	56	
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03.85.96.55.40	71	Modér. Juridique
		02.99.59.22.82		
GIQUEL Thérèse	tgiquel@orange.fr	.	35	Relation CA
IMBAULT- HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01.47.00.75.79	75	
		05.59.80.10.97		
MONBEIG ANDRIEU François	francois.monbeig@cegetel.net	.	64	
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35	
POUCHAIN Gérard	gerann.pouch@club-internet.fr	02.99.38.06.49	35	
2 - Retraite complémentaire (USM2)				
AUVINET Joseph	joseph.auvinet@orange.fr	02.41.30.37.24	49	
CREZE Michel	mcreze@wanadoo.fr	02.97.57.62.79	56	Relation CA
DEMANGEAU Henri	henri-demangeau@wanadoo.fr	02.40.33.92.76	44	
DOUSSAL Jean	jlassoud@wanadoo.fr	02.97.61.86.71	56	
DROILLARD Jean	droillard.jean@wanadoo.fr	02.4065.18.78	44	
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03.85.96.55.40	71	Modérateur juridique
GICQUEL Henri	henri.gicquel@wandoo.fr	02.98.84.07.42	29	
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02.99.51.62.52	35	
ROBERT Roger	robert.roger@9online.fr	02.40.03.17.63	44	
CONTACTS SYNDICATS				
ANDRIOT Guy	guyandriot21@gmail.com	09.51.20.28.29	21	Selon disponibilité
HUMBERT Maurice	mauricehumbert@hotmail.fr	03.84.72.49.08	39	
LEPAN Léon	mtlepan@orange.fr	04.50.69.05.08	74	
MARGUET Geneviève	genevieve.marguet@wanadoo.fr	03.81.39.45.81	25	
NEBOUT Michel	myr.mich@orange.fr	04.72.93.87.44	69	
ROSSIER Gabriel	gabyrossier@hotmail.fr	04.50.37.26.72	74	

COMMUNICATIONS				
1- site internet				
DELENNE Georges	delenne@gmail.com	05.49.64.30.96.	79	
IMBAULT-HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01.47.00.75.79	75	
LESCOFFIT François	lescof@aol.com	01.60.79.22.06	91	
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	91	
2 - Bulletin de l'APRC				
BARBUT Michel	michelbarbut@yahoo.fr	04.78.53.62.60	69	
CREZE Michel	mcreze@wanadoo.fr	02.97.57.62.79	56	
MILLE René	necocoetnamour@hotmail.fr	03.81.86.68.84	25	
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03.63.50.90.83	25	
3 - Contacts Presse				
BARBUT Michel	michelbarbut@yahoo.fr	04.78.53.62.60.	69	
GIRARDET Simon	simon.girardet@wanadoo.fr	03.81.83.47.67	25	Relais local
HUMBERT Maurice	humbertmaurice@hotmail.fr	03.84.72.49.08	39	
LEPAN Léon	mtlepan@orange.fr	04.50.69.05.08	74	Relais local
POUCHAIN Gérard	gerann.poucch@club-internet.fr	02.99.38.06.49.	35	
STEIGER Jean Marc	steiger.fagot@wanadoo.fr	03.85.49.43.71.	71	
4 - Relecture de textes				
BARBUT Michel	michelbarbut@yahoo.fr	04.78.53.62.60	69	Suppléant
CHOCHOIS Marcel	marcel.chochois@orange.fr	04.74.23.18.04	01	
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02.99.51.62.52.	35	
LE FICHER				
Maintenance et Ecriture				
CHIRAT Paul	paul.chirat@orange.fr	04.77.38.86.79	42	
CREZE Michel	mcreze@wanadoo.fr	02.97.57.62.79	56	
DELENNE Georges	delenne@gmail.com	05.49.64.30.96.	79	
LESCOFFIT François	lescof@aol.com	01.60.79.22.06	91	
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03.63.50.90.83	25	
Ont l'accès en lecture				
DECONCHE Bernard	bernard153@free.fr	02.23.46.29.32	35	Président
GIQUEL Thérèse	tgiquel@orange.fr	02.99.59.22.82.	35	Relat. juridique
GRASSI Bernard	boc.grassi@orange.fr	03.80.23.89.34	21	Vice Président
GRESSIER Henri	henri.gressier@wanadoo.fr	03.24.59.04.52	08	Trésorier
COMMISSION FEMMES				
BOSS Jacques et Renée	19 r des Retisseys 21240 TALANT	03.80.57.51.73	21	
BOYER Thérèse	marieclaude.caillaud@sfr.fr	02.41.88.94.50	49	
CAILLAUD Marie Claude	marieclaude.caillaud@sfr.fr	02.41.95.47.21	49	
GAUCQUELIN Christiane	michelgauquelin@orange.fr	04.75.56.45.78	26	Epouse d'AMC
MARGUET Marcel	marcel-marguet@wanadoo.fr	03.81.39.45.81.	25	
PERRISSIN Denise	denise85@hotmail.fr	04.50.25.64.23	74	
THION Alette	thion.famille@orange.fr	01.64.63.72.63.	77	Epouse d'AMC
THOMAS Colette	coletteandre.thomas@orange.fr	03.80.58.80.86	21	

COMMUNAUTÉS NOUVELLES				
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03.85.96.55.40	71	
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22.	35	
THOMAS Colette	coletteandre.thomas@orange.fr	03.80.58.80.86	21	
LES RELATIONS EXTERNES				
Apsecc				
ANDRIOT Guy	guyandriot21@gmail.com	09.51.20.28.29	21	Selon disponibilité
DUMORTIER Francis	francis.dumortier2@wanadoo.fr	03.20.45.17.67	59	
AVREFF - MIVILUDE - PARVIS				
PANNEAU Hubert	panneau.hubert@free.fr	02.37.36.28.95	28	
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22.	35	
LES RELATIONS INTERNATIONALES				
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03.63.50.90.83	25	

ANIMATION DES RÉGIONS				
BOURRIAUD Marie Claire	maarie-claire.bourriaud@orange.fr	02.40.21.78.21	44	Relations avec le CA
CHANEL Anne Marie	chanelam@wanadoo.fr	04.50.51.42.80	74	
CHOCHOIS Marcel	marcel.chochois@orange.fr	04.74.23.18.04.	01	
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03.85.96.55.40	71	
GIRARDET Simon	simon.girardet@wanadoo.fr	03.81.83.47.67	25	
GRASSI Bernard	boc.grassi@orange.fr	03.80.23.89.34	21	
GRESSIER Henri	henri.gressier@wanadoo.fr	03.24.59.04.52	8	
MARGUET Geneviève	genevieve.marguet@wanadoo.fr	03.81.39.45.81	25	
MARGUET Marcel	marcel-marguet@wanadoo.fr	03.81.39.45.81	25	
PANNEAU Hubert	panneau.hubert@free.fr	02.37.36.28.95	28	
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02.99.88.57.22	35	
PIERRE Jean Claude	jchpierre@sfr.fr	04.50.69.31.93	74	
POUCHAIN Gérard	gerann.pouch@club-internet.fr	02.99.38.06.49	35	
ROSSIER Gabriel	gabyrossier@hotmail.fr	04.50.37.26.72	74	
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03.63.50.90.83	25	Contact chrétiens, AMC isolés
THOMAS Colette	coletteandre.thomas@orange.fr	03.80.58.80.86	21	

« Faites-vous un cadeau ! »

Chers adhérents, un coffret de 3 DVD réalisés par Anne-Marie Chanel est à votre disposition.

DVD 1 vous permettra de découvrir une belle région, la ville d'Annecy et ses environs et de revivre l' AG de Besançon 2011.

DVD 2 vous invitera à la convivialité, au rêve et au spectacle.

DVD 3 vous fera revivre l' AG d'Annecy 2012 et redécouvrir deux reportages très parlants réalisés l'un par FR 3 et l'autre (« *La vie amoureuse des prêtres* ») par FR 2.

Nous avons là un outil d'animation pour répercuter ces temps forts de la vie de l'association auprès de toutes celles et ceux qui n'ont pu se déplacer pour y participer. Il peut faire bien sûr l'objet de rencontres amicales dans les régions !

Ce lot de 3 DVD vous est proposé au tarif préférentiel de 15 euros, frais de port inclus, grâce à la participation de l'APRC. Adresser commande et règlement à : Mme Anne-Marie CHANEL, 9 rue Président Favre, 74000 ANNECY

A propos de laïcité

Transmis par Catherina Holland, et avec l'aimable autorisation de l'auteure, nous reproduisons intégralement un article paru sur le blog « Liberté, libertés chéries » (<http://libertescheries.blogspot.fr>), article qui nous a semblé à la fois éclairant et rafraîchissant.

Le Tonsuré désemparé face à la laïcité

Bien que l'actualité juridique ne soit pas toujours de nature à faire sourire, il est cependant des décisions jurisprudentielles moins tristes que les autres. La seconde chambre civile de la Cour de cassation, dans une décision du 20 janvier 2012 a ainsi été conduite à se pencher sur... la tonsure.

M. X. a été ordonné prêtre en 1972, après avoir suivi une formation au grand séminaire, d'octobre 1965 à juin 1967. Ordonné prêtre en 1973, il quitte l'état ecclésiastique en 1981. Il demande ensuite la liquidation de ses droits à pension à la caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes (Cavimac). Rien que de très banal.

Le dernier recours contre "la première tonsure"

Le problème est que précisément la Caisse refuse à M. X. de valider les trimestres de formation passés au grand séminaire dans la liquidation de ses droits à pension. A ses yeux, l'élève d'un grand séminaire se consacre exclusivement à l'étude, et n'exerce aucun "ministère" ni aucune autre activité sacerdotale. C'est seulement à partir de "la cérémonie de première tonsure" qu'il devient effectivement un ministre du culte catholique, en l'occurrence le 1er janvier 1973 dans le cas de M. X.

Ayant sans doute le sentiment qu'on lui cherchait des poux dans la tonsure, M. X. a donc saisi la justice d'ici-bas, à savoir le tribunal des affaires de Sécurité sociale. Après un véritable chemin de croix judiciaire, il a obtenu satisfaction devant la Cour d'appel de Dijon, dans une décision du 8 juillet 2010. Mais la Caisse des cultes et l'association diocésaine de Dijon ont saisi la Cour de cassation, qui a finalement confirmé le jugement d'appel. Conformément aux principes du droit commun, la Cour estime que l'élève d'un grand séminaire doit être considéré comme "membre d'une congrégation ou collectivité religieuse", compte tenu du "mode de vie communautaire" et de la "volonté commune d'approfondissement d'une croyance et d'une spiritualité partagées" qui y règnent. Elle en déduit donc que les années de séminaire entrent dans le calcul des droits à la retraite.

On pourrait évidemment méditer sur cet acharnement des autorités diocésaines, bien peu charitable à l'égard d'un prêtre dont on nous dit qu'il a quitté l'état ecclésiastique. Mais l'affaire n'est pas si anodine, car derrière "la première tonsure" se cache en réalité d'autres enjeux.

Des sacrements dans le droit social, comme des cheveux dans le potage

La Cavimac gère le régime de retraite des religieux conformément au droit commun. L'article L 382-15 du code de la sécurité sociale prévoit cependant, et c'est tout de même une légère entorse au principe de laïcité, la consultation d'une commission consultative bipartite, comprenant des représentants de l'administration et "des personnalités choisies en raison de leur compétence, compte tenu de la diversité des cultes concernés". Cette commission participe à l'élaboration d'un règlement intérieur de la Caisse des cultes qui définit les critères d'affiliation des assurés, "en considération des règles et spécificité de chaque culte religieux". On observe néanmoins que les représentants de la religion catholique sont au nombre de 27 dans la Commission, alors que les autres religions disposent de 5 représentants, le culte protestant ayant choisi de ne pas s'affilier à cette Caisse, mais de demeurer dans le régime général.

L'article 1.23 du règlement intérieur établi par cette commission, et en vigueur au moment des faits, énonçait : "En ce qui concerne le culte catholique, la date d'entrée en ministère est la date de la tonsure, si celle-ci a eu lieu avant le 1er janvier 1973, ou la date du diaconat si celui-ci a été conféré après le 1er janvier 1973. Depuis le 1er octobre 1988, c'est la date du premier engagement qui sera retenue". Qu'il s'agisse de tonsure, de diaconat, ou de premiers vœux, ce sont donc des sacrements qui conditionnaient le droit à la retraite.

L'arrêt du Conseil d'Etat de novembre

Le Conseil d'Etat dans un arrêt du 16 novembre 2011, M. Jean Jacques A. a déclaré illégales l'article 1.23 de ce règlement intérieur. On observe cependant que la haute juridiction ne sanctionne pas ces dispositions pour violation du principe de laïcité mais pour incompétence. Ce moyen n'est pas tiré par les cheveux. Il est même parfaitement logique dans la mesure où l'incompétence est un moyen d'ordre public dont l'existence suffit à entraîner l'annulation de l'acte, sans qu'il soit nécessaire de se prononcer sur les autres arguments juridiques. En l'espèce, le Conseil d'Etat observe qu'une caisse gérant l'assurance vieillesse n'est pas compétente pour définir les périodes d'activité prises en considération pour l'affiliation, ces éléments relevant du code de la sécurité sociale.

A cet égard, la décision rendue par la Cour de cassation le 20 janvier 2012 apparaît comme la conséquence logique de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 novembre 2011. Dès lors que le règlement intérieur qui fixait la date d'ouverture des droits selon des critères purement religieux est annulé, les ministres du culte sont donc dans la situation du droit commun, conformément à l'article L 382-15 qui précise qu'ils "relèvent du régime général de sécurité sociale".

Pourquoi tant d'acharnement des autorités ecclésiastiques à défendre un droit déjà écorné par les juges du fond (voir par exemple la décision du Tribunal des affaires sociales du Morbihan du 30 juillet 2007) et presque anéanti par la décision du Conseil d'Etat ?

L'effet boomerang de la liberté religieuse

La décision conduit à une situation étrange, car notre requérant s'appuie sur le droit laïc et demande l'application du droit commun.

L'association diocésaine, à l'inverse, s'appuie sur l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 : "La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes". Elle invoque également l'article 9 de la Convention européenne selon lequel "toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion". Derrière ces références à la liberté de religion se cache en réalité la revendication de la supériorité du droit religieux sur le droit laïc. En l'espèce, il s'agit d'imposer un sacrement comme élément conditionnant le droit à une prestation sociale. L'atteinte au principe de laïcité est alors évidente, car la religion sort de la sphère privée pour pénétrer dans la vie sociale.

L'enjeu de la décision était donc bien éloigné de la tonsure de M. X. En admettant la supériorité du droit religieux sur le droit laïc, le juge aurait probablement ouvert la boîte de Pandore. Pourquoi alors ne pas reconnaître par exemple la supériorité de la Charia pour résoudre les litiges civils ? De quoi faire dresser les cheveux sur la tête aux partisans de l'égalité devant la loi.

Roseline LETTERON

Professeur de droit public à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris 4).

Enseignement et recherches orientées sur les droits de l'homme et les libertés publiques 25 janvier 2012.

Ils nous ont quittés

Fernand JACQUOT (Franche-Comté) 08 janvier 2012

A l'aube du dimanche de l'Épiphanie Fernand JACQUOT a quitté sereinement ses proches et voisins. Il était né le 26 janvier 1923 à Sauvigny dans la Meuse. Entré au séminaire à 12 ans, il sera ordonné prêtre dans la Compagnie de Jésus. Il sera, pendant plusieurs années, à Metz, aumônier d'Action Catholique Ouvrière, très à l'écoute du monde ouvrier avant d'être intendant dans un collège. Après sa rencontre avec Jacqueline, ancienne fédérale jociste, il quitte leur région pour venir s'établir à Besançon. Pour tout bagage : une valise à la main. Accueillis et hébergés par des membres de "Vie Nouvelle", Fernand travaillera dans l'horlogerie, puis comme correcteur dans une imprimerie. Après son mariage en 1968, ils s'installeront dans un village près de Besançon où ils seront très impliqués et où ils accueilleront des enfants dont Mustapha KHARMOUDI qu'ils adopteront. D'une grande culture et humanité, il aimait aborder les divers sujets d'actualité et passait son temps entre lecture, informations, jardin et relations quotidiennes avec ses voisins. Il restera un grand passionné d'horlogerie. Fidèle à l'Évangile, avec son esprit vif et plein d'humour, il trouvait l'Église "bien frileuse". Il perdit son épouse en 2005 et continua à vivre autonome dans sa maison. De nombreux amis de l'APRC ont rendu hommage à ce "Bon Samaritain".

Simon GIRARDET, son ami et voisin

Michel SEVELLEC (Bretagne) janvier 2012

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de Michel SEVELLEC, à 75 ans. Pour les assidus de nos réunions régionales bretonnes, nul doute qu'ils s'en souviennent. Il aimait conter, raconter, toujours affable, affabulateur ?

Plein de verve et d'humour, il animait les repas de nos rencontres. A l'AG de Rennes en 2007, il avait apporté sa touche personnelle : "Je le vois toujours conter à l'AG à Cesson-Sévigné... avec sa présence et sa chaleur humaine. Il est parti emportant avec lui de nombreux contes créés par lui, des légendes... (peut-être continuera-t-il à conter ?) et laissant certainement des "empreintes" écrites de ses contes ou d'autres écrits..." se souvient une participante.

Son amour des contes et légendes bien dites, il continuait à le concrétiser dans les médiathèques et les bibliothèques de sa commune d'accueil, et même au-delà. Inscrit à l'Institut Culturel de Bretagne, il faisait rayonner auprès de qui voulait l'accueillir et écouter ses histoires de monstres, de sorcières et de korrigans. Membre du Comité de jumelage de sa commune, il faisait profiter ses amis de Laroque-D'Olmes en Ariège, de ses talents de conteur du fantastique et du merveilleux.

Nous connaissons peu de son passé, mais les hommages qui lui ont été rendus à la cérémonie d'au-revoir ont été particulièrement parlants sur ses investissements personnels. Professeur dans de nombreux collèges bretons, il a laissé le souvenir de sa compétence pédagogique, de son savoir-faire, de sa créativité artistique (contes et théâtre).

Sa présence active à nos réunions témoignait de son attachement à la justice que nous réclamions tous.

Nous étions quelques uns à cette cérémonie pour un au-revoir émouvant à Michel. Son épouse Anne-Marie, chaleureuse et courageuse, a accueilli cette présence avec beaucoup de gentillesse. Nous avons pu lui dire toute notre sympathie et lui assurer que Michel restera longtemps pour nous cet homme souriant et accueillant.

Gérard et quelques uns de Bretagne, le 23 janvier 2012)

Simon Guinchard (Franche-Comté) 13 février 2012

Il était né le 25 février 1930 de parents agriculteurs. Il perd son père le jour de ses 11 ans. Ce dernier avait été gazé au Chemin des Dames pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale. C'est cette même année qu'il entre au petit séminaire. Il sera ordonné en 1955. Il sera pendant 3 ans vicaire à Baume les Dames avant de rejoindre Belfort où il s'occupera des plus démunis dans le quartier des Glacis. En 1972, il est animateur au Foyer des Jeunes Travailleurs de Belfort et en 1973, après une formation de fraiseur à l'AFPA, il travaille à l'Alsthom. En 1975 lors d'un stage CFDT, il rencontre Josiane. Ils se marieront en 1976 et auront 2 fils : Lionel et Gabriel. En retraite en 1985, il s'occupe beaucoup de l'éducation de ses fils, milite à la CFDT, FCPE et PS. Il fut conseiller municipal et maire de son village d'Auxelles-Haut où il résidait. Engagé de tout temps dans la JOC et l'ACO, il s'est aussi beaucoup investi dans l'APRC, alertant les médias et écrivant encore aux évêques en début d'année au sujet de l'USM2. Malgré une santé défaillante depuis quelques années, Il s'est battu jusqu'au bout toujours avec le sourire. Un "A Dieu" a été dit à Simon le 15 février : il laisse ses proches dans la peine, riches de bons moments passés avec lui.

Jean MARGAIN (Île de France) 15 février 2012

Il fut adhérent de notre Association dans ses débuts. Il était l'époux d'Anne-Marie qui fut secrétaire de l'APRC pendant plusieurs années. Il était né en 1931 dans le quartier de la Croix Rousse à Lyon. Il a été ordonné prêtre en 1959 dans l'ordre des Franciscains qu'il quittera pour raison de santé. Toute sa vie fut placée sous le signe de la théologie et de l'étude des langues orientales, en particulier. Il fut un universitaire de haute volée et créera l'Académie des Langues Anciennes rattachée au CNRS. Jusqu'à sa retraite en 1996, ce sont des centaines d'étudiants et chercheurs qui trouvent en lui un maître rigoureux, passionné et amical. Jusqu'au bout, il met ses compétences au service de l'Église en participant à la traduction liturgique de la Bible. A peine remis d'un accident vasculaire cérébral, il se préoccupe de faire corriger une erreur avant l'envoi de textes à Rome..

" C'est un savant humble mais reconnu, un maître vénéré, un frère estimé, un homme loyal et juste, un père, un époux empli de bonté et engagé qui nous quitte... Fidèle à l'esprit scout de son enfance, il a, toute sa vie durant, partagé et donné, sans jamais rien attendre de retour. Il aimait son prochain d'une manière inconditionnelle..." (son gendre lors des obsèques)

Plusieurs membres de l'APRC ont tenu à lui rendre hommage et à entourer Anne-Marie dans cette épreuve.

Hubert GILLIG (Pays de Loire) 09 mars 2012

Lors des démarches entreprises par la commission juridique, Madame Marie-Odile Gillig nous a appris le décès de son mari Hubert le 9 mars dernier à Nantes. Il venait d'avoir 73 ans. Adhérent fidèle, il se tenait informé de la vie de notre Association. L'APRC exprime à son épouse Marie-Odile ses sincères condoléances.

Denise POIGNAVENT (Île de France) 16 mars 2012

Elle était l'épouse d'Henri. qui fut administrateur de 1985 à 1990.. Elle est décédée à l'hôpital Beaujon de Clichy le vendredi 16 mars à l'âge de 87 ans. Elle s'est affaiblie peu à peu, tout en restant attentive et présente, presque jusqu'à la fin. L'APRC exprime sa compassion à Henri.

N'oublions pas ceux et celles qui ont ouvert la voie et qui sont partis.

APRC – ADHÉSION / COTISATION 2012 / DON

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en accepter les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Henri GRESSIER

34 RUE DES PAQUIS

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : -----

Veuillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) :

Tarif indicatif :

- | | | |
|-------------------------|--|-------------|
| 1. Adhérents | • Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG) : | 40 € |
| | • Cotisation minorée : 2 ^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... | 24 € |
| | • Cotisation hors barème : | € |
| | Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité. | |
| | • Don (toujours bienvenu) : | € |
| 2. Sympathisants | • Don (selon possibilités et volonté de soutien) : | € |

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom

Téléphone :

Bâtiment ou lieu-dit

Rue

Code postal et commune

Adresse courriel

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac ... :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :